RAP
PORT
2020

RAPPORT D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

SYCOWAY AS AN INVESTOR

SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE

SYCO
MORE
am

Rapport publié le 30 juin 2021 portant sur les fonds Sycomore Sélection Responsable et Sycomore Sélection Responsable SFS et répondant aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte au 31 décembre 2020.

INTRODUCTION

Le présent rapport concerne **le fonds maître Sycomore Sélection Responsable et le fonds nourricier Sycomore Sélection Responsable SFS, fonds de sélection « développement durable », labélisés Investissement Socialement Responsable (label ISR créé et soutenu par le ministère français de l'Economie et des Finances)**[1]. **Il est à lire conjointement avec le rapport d'Investisseur Responsable de Sycomore AM**. Ce rapport détaille les critères de développement durable pris en compte dans la gestion des fonds et les performances de développement durable de nos investissements au 31 décembre 2020.

Le présent rapport répond aux exigences du label ISR en matière de reporting de performances environnementales, sociales, de gouvernance et de droits humains.

Il complète le Code de transparence AFG-FIR-Eurosif des fonds actions labélisés ISR qui détaille les méthodes et moyens déployés pour la gestion ISR. Dans un souci de cohérence, il tient également compte des exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Sycomore AM a choisi de publier un tel rapport pour tous ses fonds labélisés ISR.

Pour plus d'information sur les méthodes et moyens déployés pour l'analyse en matière de développement durable des entreprises de notre univers d'investissement, consulter le rapport d'Investisseur Responsable de Sycomore AM.

Les FCP n'offrent aucune garantie de rendement ou de performance et présentent un risque de perte en capital. Avant d'investir, consultez le DICI des OPCVM disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com. Les indicateurs reposent sur les dernières données publiées par les entreprises (2020 ou 2019 pour la plupart). Les performances ESG présentées sont celles des entreprises dont les actions figuraient à l'actif net des fonds au 31 décembre 2020 et ne représentent donc pas une contribution directe des fonds à ces performances. Le Label ISR, créé et soutenu par le ministère des Finances, permet l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants. Il vise à guider les investisseurs mais n'offre pas de garantie du capital investi et n'atteste pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers des fonds.

(1) Le fonds a obtenu, dès sa création en 2011, la labélisation ISR délivrée par Novethic puis en 2016 le label ISR d'Etat, dès le lancement de ce label. Le fonds Sycomore Sélection Responsable a également obtenu le label belge Towards Sustainability, le label environnemental autrichien Umweltzeichen et le label allemand FNG.

SOMMAIRE

01 SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE, *un fonds* MULTILABEL ISR

Le fonds P4
Les critères de sélection P5
Les thématiques durables en lien avec les ODD P6

02 *La* PERFORMANCE *de* DÉVELOPPEMENT DURABLE *du fonds*

La NEC P7
La Contribution Sociétale des produits et services P8-11
Les notes SPICE P12
L'emploi P13
La diversité hommes femmes P14
Les droits humains P15

03 *Nos* ENGAGEMENTS *et nos* VOTES *en assemblées générales*

Les statistiques d'engagement en 2020 P16
Quelques exemples de dialogues P17-22
Nos votes en assemblées générales P23-24

04 *A la recherche* D'IMPACTS

L'exposition aux ODD P25-28
Climat : évaluation de l'alignement du portefeuille aux scénarios climatiques et projections de température P29-32
L'impact Management Project P33-36

01 SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE, *un fonds* MULTILABEL ISR

Le FONDS

UN FONDS MULTILABEL ISR AVEC UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE(2)

Le fonds Sycomore Sélection Responsable* vise à offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement, de cinq ans, une performance supérieure à l'indice de référence EuroStoxx Total Return, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en actions de la zone euro en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Notre recherche d'impacts sociaux et environnementaux positifs, en lien avec les ODD, se concrétise à trois niveaux :

- Intentionnalité - Le processus de sélection de valeurs et de construction de portefeuille, décrit ci-après, s'appuie sur des indicateurs développés dans le but de qualifier et quantifier la contribution sociétale et environnementale des entreprises ; les critères de contribution positive à respecter traduisent ainsi directement l'intention du fonds.
- Additionnalité - Au cœur de notre démarche d'investisseur responsable, la promotion des meilleures pratiques, réalisée via notre engagement actionnarial détaillé au chapitre 3, est vecteur d'amélioration des performances des entreprises sur ces enjeux.
- Mesure d'impact - Les indicateurs précités permettent de rendre compte de l'alignement de nos investissements avec l'intention du fonds : nous développons progressivement notre approche de mesure d'impact et présentons cette année, au chapitre 2, les contributions environnementale et sociétale nettes du portefeuille et, au chapitre 4, l'exposition des entreprises investies aux ODD.

Cette gestion de conviction, sans contrainte de style, de secteur, de pays ou de taille de capitalisation, s'appuie sur une analyse fondamentale approfondie des entreprises, en particulier sur les enjeux de développement durable, permettant de bien appréhender les risques et d'identifier les meilleures opportunités sur le long terme. Elle s'appuie sur notre modèle d'analyse fondamentale intégré SPICE, décrit dans notre politique d'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)(3).

*Par souci de simplification, dans l'ensemble du document, les références au fonds Sycomore Sélection Responsable couvrent également le fonds Sycomore Sélection Responsable SFS

(2) Sycomore Sélection Responsable est un fonds classé « Article 9 » du point de vue de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Les fonds « Article 9 » investissent dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental, ou à un objectif social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

(3) Notre Politique d'intégration ESG est disponible sur notre site.

En cohérence avec l'objectif du fonds, l'univers d'investissement de Sycomore Sélection Responsable tient compte des filtres suivants, afin d'investir dans des entreprises qui contribuent au développement durable, en lien avec les ODD :

- Quatre critères de sélection pour favoriser les entreprises présentant des solutions en matière de développement durable :
  1. les modèles économiques à contribution sociétale positive en ligne avec les ODD,
  2. les modèles économiques à contribution environnementale positive en ligne avec les ODD, l'Accord de Paris et la taxonomie européenne,
  3. les entreprises présentant les meilleures pratiques de développement durable (SPICE),
  4. les entreprises présentant une stratégie de transformation claire en matière de développement durable et bénéficiant d'un accompagnement de notre part en matière d'engagement actionnarial.

La société doit respecter au minimum 1 des 4 critères de sélection suivants : Contribution sociétale des produits et services ≥ 10%, Contribution environnementale nette (NEC) ≥ 10%, Note SPICE > 3,5/5 ou 3 < Note SPICE ≥ 3,5/5 avec une dynamique de transformation.

- Des critères d'exclusion afin d'écarter les entreprises présentant des risques en matière de développement durable : les risques identifiés regroupent les pratiques et performances en matière de développement durable insuffisantes qui affectent négativement les parties prenantes d'une entreprise et remettent en cause sa compétitivité. Une société est ainsi exclue si elle est impliquée dans des activités exclues par notre politique d'exclusion ISR pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, a une note SPICE inférieure ou égale à 3 sur 5 ou si la société est affectée par une controverse de niveau 3.

Les critères

DE SÉLECTION

**Net Environmental Contribution : développée par Sycomore AM avec I Care&Consult et Quantis, la NEC mesure pour chaque activité et sur une échelle de -100% à +100% le degré d'alignement de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique.*

Pour plus d'information, consulter le Code de transparence AFG-FIR-Eurosif du fonds Sycomore Sélection Responsable. Les principales caractéristiques du fonds sont disponibles sur notre site.

01 SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE, *un fonds* MULTILABEL ISR

Les thématiques DURABLES *en lien avec les ODD*

L'objectif du fonds Sycomore Sélection Responsable est d'investir en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Le processus de sélection contraignant détaillé ci-dessus permet d'investir dans des entreprises dont la contribution environnementale et sociétale nette est élevée. Ces indicateurs, comme nous le verrons plus loin dans le rapport, sont liés aux ODD. Ainsi, les entreprises ci-dessous sont exposées aux ODD suivants :

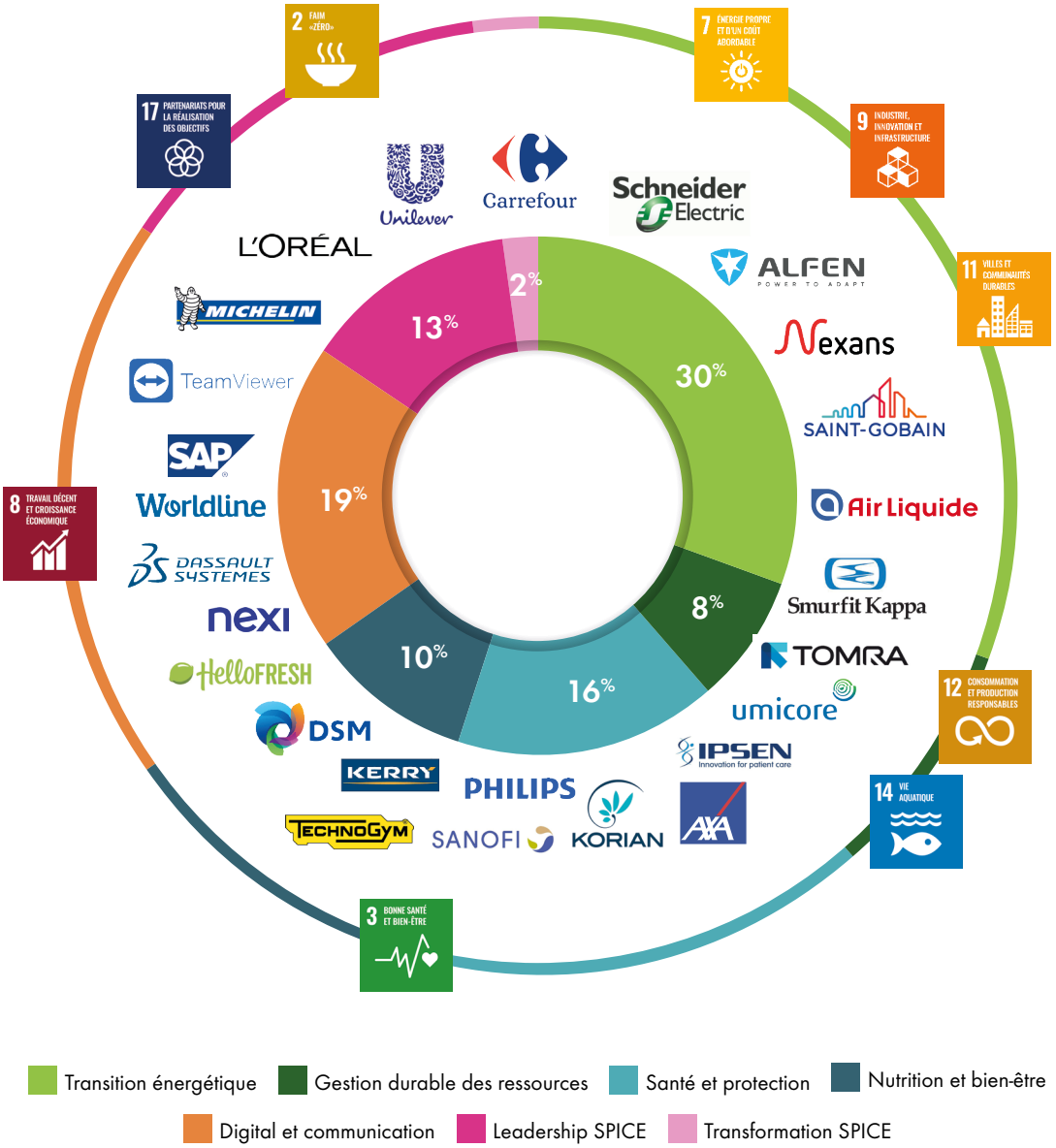

Transition énergétique | Gestion durable des ressources | Santé et protection | Nutrition et bien-être | Digital et communication | Leadership SPICE | Transformation SPICE

Source : Sycomore AM, données au 31 décembre 2020

La NEC

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Nous apprécions l'alignement de nos investissements à la transition énergétique et écologique à travers la Net Environmental Contribution.

La NEC mesure le degré de contribution de l'activité d'une entreprise à la transition énergétique et écologique sur une échelle unique et continue de -100% à +100%. Elle permet d'identifier les produits, services et activités qui peuvent être qualifiés de durables sur le plan environnemental avec une approche en analyse de cycle de vie et de manière objective, factuelle et fondée sur les principes scientifiques et des données physiques. Cet indicateur, qui peut être agrégé au niveau d'un portefeuille, tient compte de l'ensemble des impacts négatifs et positifs d'une entreprise sur l'environnement, tout au long de sa chaîne de valeur, sans se limiter au changement climatique.

Au 31décembre 2020, la NEC[4] du fonds Sycomore Sélection Responsable est de +14%[5] contre +1%[5] pour l'EuroStoxx. Cette surperformance par rapport à l'indice traduit l'impact direct des critères de sélection du fonds, l'un d'entre eux étant fondé sur la NEC des entreprises. Au 31 décembre, 16 valeurs en portefeuille, représentant 35% de l'actif net, avaient une NEC ≥ 10%. Plus de 80% de l'actif net avait une NEC positive.

NET ENVIRONMENTAL CONTRIBUTION

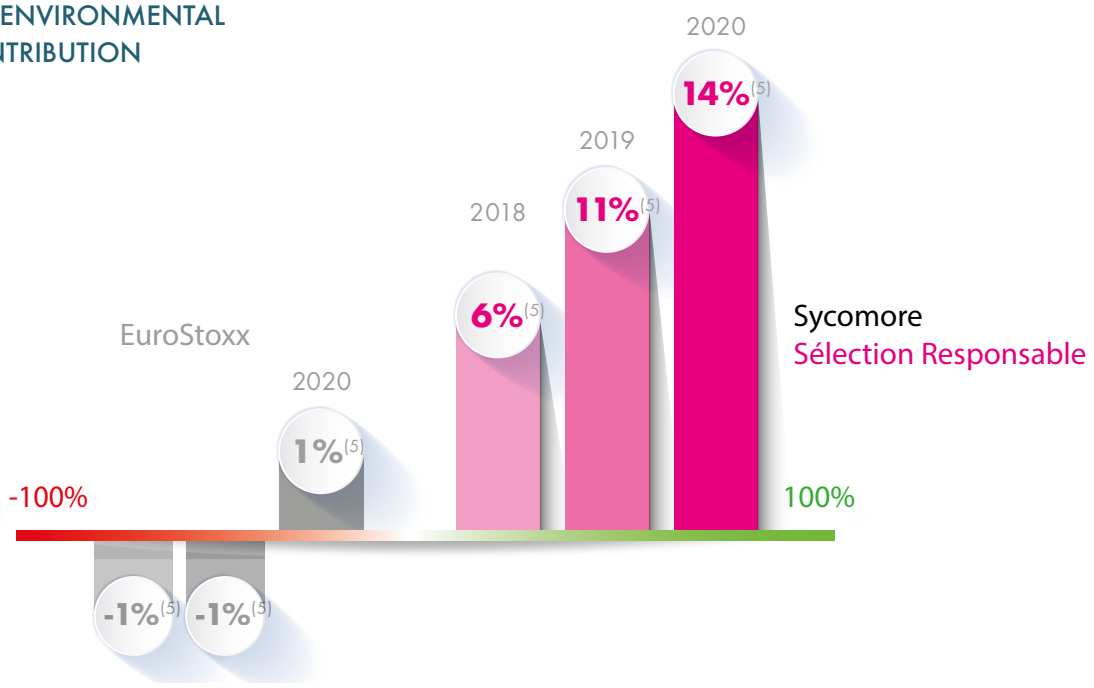

Taux de couverture 2020 (poids) : 100% - SSR/ 97% - EuroStoxx
Taux de couverture 2020 (nbre) : 100% - SSR / 96% - EuroStoxx

(4) Net Environmental Contribution : développée par Sycomore AM avec I Care&Consult et Quantis, la NEC mesure pour chaque activité et sur une échelle de -100% à +100% le degré d'alignement de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique.
(5) NEC 1.0 calculée par Sycomore AM sur la base de données 2017, 2018, 2019 ou 2020.

02 | *La performance développement durable du fonds* SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE

La contribution SOCIÉTALE

- **Nous apprécions l'alignement de nos investissements avec les grands enjeux sociétaux à travers la Contribution Sociétale (CS), une méthodologie développée par Sycomore AM.** La CS des produits & services est une métrique quantitative, agrégeant les contributions positives et négatives d'une activité, évaluées sur une échelle de -100% à +100% selon 3 piliers : Accès & Inclusion, Santé & Sécurité et Progrès économique & humain. Elle est évaluée selon des référentiels sectoriels définis par nos analystes ISR, notamment sur la base des enjeux sociétaux mis en évidence par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

La contribution totale est la somme de la contribution de chaque activité aux 3 piliers, rapportée au pourcentage de chiffre d'affaires qu'elle représente.

Plus d'informations sur la méthodologie disponibles dans notre Stratégie Capital Sociétal.

- **La Contribution Sociétale des produits & services des entreprises en portefeuille ressort à +32% contre +14% pour l'EuroStoxx 50.** La métrique étant en cours de déploiement sur les valeurs non investies de l'indice de référence du fonds (EuroStoxx TR) composé de près de 300 valeurs, la CS des produits et services de l'EuroStoxx 50 est présentée pour cette première publication à titre indicatif.

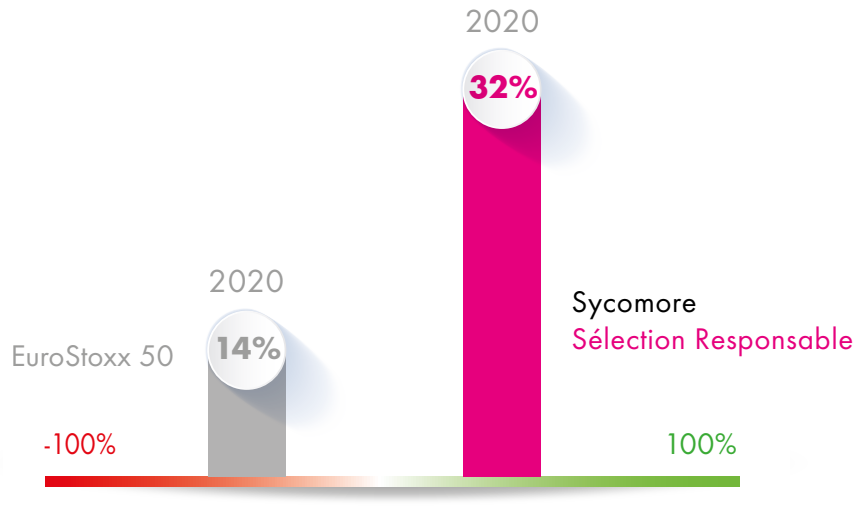

Taux de couverture 2020 (poids) : 100% - SSR / 100% - EuroStoxx 50
Taux de couverture 2020 (nbre) : 100% - SSR / 100% - EuroStoxx 50

L'écart entre Sycomore Sélection Responsable et l'EuroStoxx 50 resulte du fait que la Contribution Societale est l'un des criteres de selection du fonds.

Le fonds est ainsi exposé au **secteur de la santé** avec des acteurs comme **Sanofi, Carl Zeiss Meditec, Philips** ou encore **ALK-Abello**. Sanofi, avec une CS de +91% est l'une des CS les plus élevées du secteur pharmaceutique : le portefeuille contient de nombreux produits à fort impact, à la fois en termes de nombre de personnes touchées (vaccins, diabète, hypertension) et d'innovation thérapeutique (maladies rares, oncologie pédiatrique). Le groupe se distingue aussi via des contributions spécifiques à l'accès aux médicaments dans les pays en développement (pilier Accès & Inclusion). En effet, le groupe est relativement bien classé au sein de l'Access To Medicine (ATM) Index qui évalue les efforts des 20 principales entreprises pharmaceutiques mondiales pour rendre les médicaments, les vaccins et les diagnostics plus accessibles aux personnes vivant dans les pays à faibles et moyens revenus. Ce résultat récompense la contribution du groupe à travers la R&D (21 traitements du pipeline de Sanofi ciblent des maladies affectant particulièrement les pays en développement et pour lesquelles aucun traitement satisfaisant n'existe) ainsi que ses nombreuses initiatives pour rendre les traitements accessibles (prix et distribution adaptés, formation des professionnels de santé locaux, campagnes de dépistage, donations de traitements, etc.).

D'ailleurs, la nouvelle stratégie de responsabilité sociale présentée par Sanofi fin 2020 comporte un volet particulièrement ambitieux sur ces problématiques d'accès. Celui-ci comprend notamment la création d'une unité dédiée à l'accès aux médicaments essentiels dans les 40 pays les plus pauvres du monde et la poursuite de l'engagement humanitaire du groupe dans le domaine des maladies rares, en particulier à travers le renouvellement d'une collaboration de 5 ans avec l'OMS assortie d'une contribution de 5 millions de dollars par an pour lutter contre les maladies tropicales négligées.

Pour donner un autre exemple, au-delà du secteur de la santé, la **CS d'Alstom, évaluée à +84%**, valorise la contribution du train à l'amélioration de la qualité de l'air (pilier Santé & Sécurité) et de la circulation dans les villes (Progrès économique et humain). Une contribution spécifique à la sécurité est par ailleurs allouée à la division Signalisation.

Orsted, avec une CS de +42%, et Iberdrola, avec une CS de +29%, sont valorisés pour leur contribution à l'accès à une énergie renouvelable, favorable à l'indépendance énergétique et à la qualité de l'air. Iberdrola se démarque par ailleurs par une contribution spécifique au développement via son exposition au Brésil et au Mexique où la société génère près de 20% de son chiffre d'affaires (Accès & Inclusion).

Une seule entreprise du fonds affiche une contribution négative : il s'agit de **Brunello Cucinelli dont la CS est de -15%**. En effet, les acteurs du luxe sont pénalisés par une contribution de base de -25% sur le pilier Accès & Inclusion, matérialisant l'alignement négatif du modèle économique avec la réduction des inégalités. Un bonus de 10% est néanmoins attribué pour la contribution spécifique de préservation des savoir-faire (Progrès économique & humain).

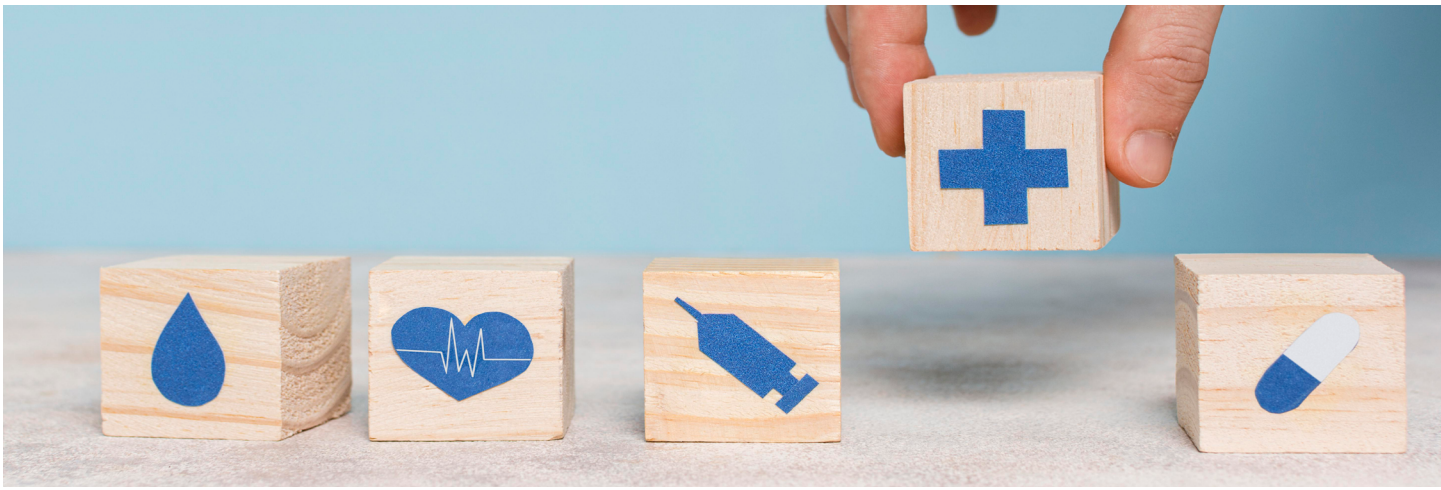

02 | *La performance développement durable du fonds* SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE

ZOOM *sur*

L'EXEMPLE DU RÉFÉRENTIEL SECTORIEL PHARMACEUTIQUE

3 types de contribution sont prises en compte par la métrique :

- **La contribution de base** est attribuée selon la nature de l'activité. Elle varie de -100% à +100%, avec des échelons de 25%.
- **Les contributions spécifiques** s'ajoutent à la contribution de base afin de préciser la contribution (par exemple : répartition du chiffre d'affaires par pays, par catégorie de produits, par type de clients...). Elle varie de -100% à +100%, avec des échelons de 25%.
- **Les bonus/malus** sont utilisés pour des contributions difficilement quantifiables ou non significatives en pourcentage de chiffre d'affaires mais que nous considérons comme matérielles. Leur valeur est de +10% et -10% respectivement.

Les 2 enjeux sociétaux pour lesquels les contributions du secteur sont considérées comme les plus matérielles sont :

- L'innovation thérapeutique (en particulier les cibles ODD 3.4 et 3.3).
- L'accès à la santé (en particulier les cibles ODD 3.8 et 3.b).

La méthode de calcul utilisée pour les entreprises du secteur est synthétisée ci-dessous.

Contribution à l'innovation thérapeutique (pilier Santé & Sécurité)

Une contribution de base de +25% à la santé est allouée à tous les acteurs du secteur, à laquelle s'ajoutent des contributions spécifiques selon :

- les modalités de prescription et de remboursement (médicaments en vente libre ou sur ordonnance, d'origine ou génériques) ;
- les pathologies adressées ;
- les preuves externes d'innovation thérapeutique.

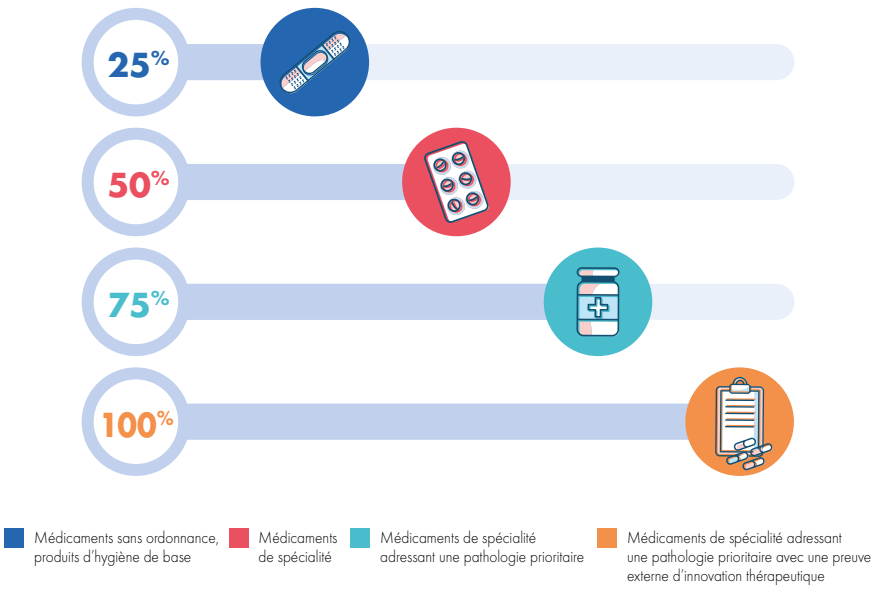

Source : Sycomore AM.

Les principales sources utilisées par le référentiel sont :

- L'Organisation Mondiale de la Santé (Global Health Estimates) pour la définition des aires thérapeutiques prioritaires ;
- Les bases de données de l'European Medicines Agency (EMA), l'U.S. Food and Drug Administration (FDA) et la Haute Autorité de Santé française (HAS) et pour l'évaluation du degré d'innovation thérapeutique.

Exemple sur un portefeuille de médecine de spécialité

MÉDICAMENT	AIRE THÉRAPEUTIQUE	ÉVALUATION DE L'AMÉLIORATION DU SERVICE MÉDICAL RENDU	% VENTES	CONTRIBUTION SANTÉ
A	Oncologie	**Elevée**	**20%**	**+ 100%**
B	Oncologie	**Modérée**	**30%**	**+ 75%**
C	Maladies cardiovasculaires	**Modérée**	**35%**	
D	Maladies cardiovasculaires	**Modérée**	**15%**	

CONTRIBUTION SOCIÉTALE DES PRODUITS ET SERVICES SUR LE PILIER SANTÉ =
20%*100% + 80% * 75% = **80%**

Contribution à l'accès aux médicaments (pilier Accès & Inclusion)

- Une contribution spécifique de +25% est attribuée à la part du chiffre d'affaires réalisée dans des pays en développement (pays à faibles et moyens revenus dans la classification de la Banque Mondiale).
- Une contribution spécifique de +25% est attribuée à la part du chiffre d'affaires réalisée avec des médicaments génériques qui contribuent à réduire le prix des médicaments.
- Pour les grands groupes pharmaceutiques couverts par l'Access to Medicine index, des indicateurs fournis par la fondation tels que le pourcentage du portefeuille produits couvert par des stratégies de prix équitables ou la part du pipeline ciblant les besoins prioritaires des pays en développement sont intégrés sous forme de bonus au référentiel.

02 | *La performance développement durable du fonds* SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE

Les NOTES SPICE

Notre modèle d'analyse fondamentale SPICE[6] permet à la fois de sélectionner les entreprises qui sont soit Leader SPICE soit en Transformation SPICE. De plus, cet indicateur nous permet d'apprécier la performance de développement durable de nos investissements.

Au 31 décembre 2020, les notes SPICE pondérées des investissements au sein du fonds Sycomore Sélection Responsable sont supérieures à celles de son indice de référence :

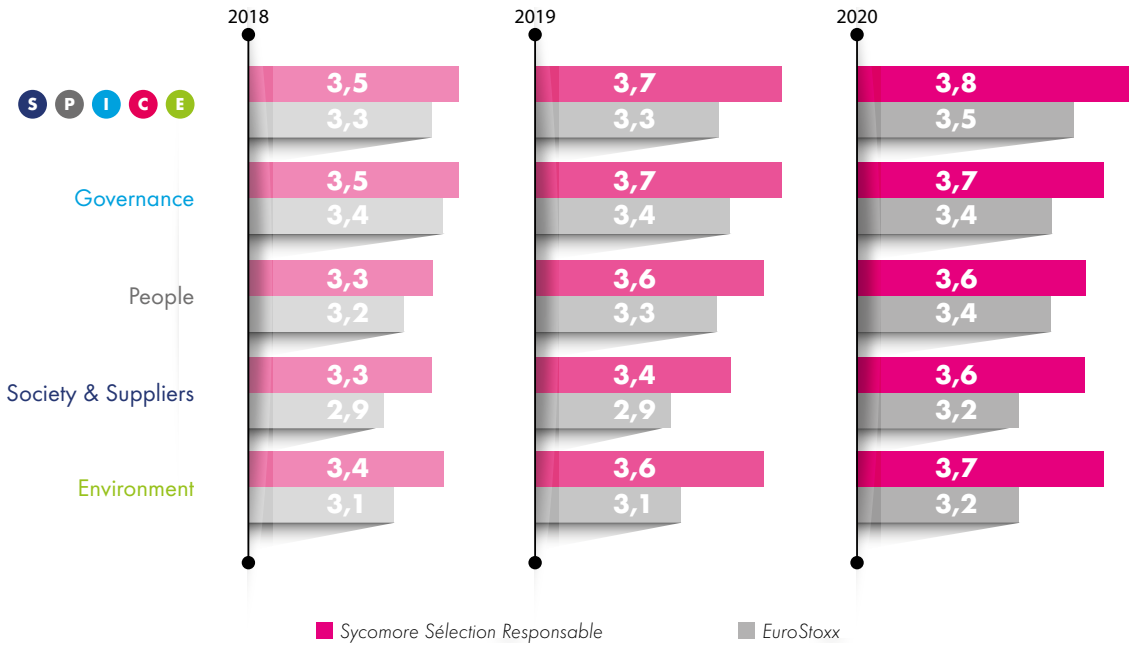

Taux de couverture 2020 (poids) : 100% - SSR / 99% - EuroStoxx
Taux de couverture 2020 (nbre) : 100% - SSR / 99% - EuroStoxx

(6) SPICE pour Society & Suppliers, People, Investors, Clients et Environment. Pour plus d'information sur notre modèle d'analyse fondamentale, consulter notre Politique d'intégration ESG. Les notes SPICE sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sont révisées tous les 2 ans.

L'EMPLOI

La performance de nos investissements au regard des enjeux de durabilité est également appréciée au travers d'indicateurs spécifiques sur les enjeux sociaux, de gouvernance et de droits humains.

- **Sur les enjeux sociaux, l'évolution des effectifs sur 3 ans :** la capacité d'une entreprise à générer de l'emploi est appréciée à travers l'évolution, positive ou négative, des effectifs, sur les 3 derniers exercices. Sur l'année 2020, et conformément à notre objectif de sélectionner des entreprises créant de la valeur de manière durable et équilibrée pour l'ensemble de leurs parties prenantes - et notamment à travers la prise en compte de leur contribution sociétale et/ou environnementale, le fonds Sycomore Sélection Responsable présente **une évolution des effectifs sur trois ans de +19%, contre +21% pour l'EuroStoxx.** Parmi les entreprises qui ont tiré la croissance des effectifs ces trois dernières années se trouvent deux entreprises néerlandaises : le spécialiste du paiement en ligne **Adyen**, dont les effectifs ont crû de +162% et l'expert des réseaux électriques **Alfen**, dont les effectifs ont crû de +151% sur la période, tous deux de manière organique. A l'inverse, les plus grandes entreprises (**Air Liquide, Carrefour, Danone, EssilorLuxottica, Saint Gobain, Sanofi, Schneider Electric et Unilever**) enregistrent une légère décroissance de leurs effectifs sur trois ans.

EMPLOI

Évolution des effectifs sur 3 ans

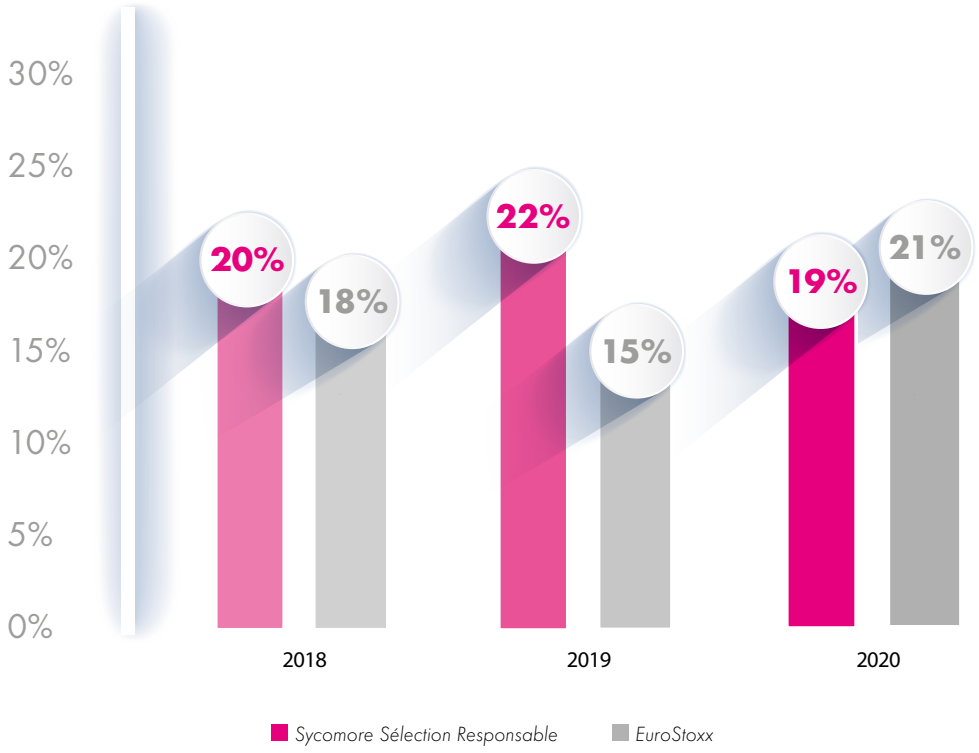

Taux de couverture 2020 (poids) : 99% - SSR/ 96% - EuroStoxx
Taux de couverture 2020 (nbre) : 98% - SSR / 91% - EuroStoxx

02 | *La performance développement durable du fonds* SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE

La DIVERSITÉ *hommes/femmes*

▶ **Sur les enjeux de gouvernance, la féminisation du comité exécutif :** l'écart entre la représentation des femmes au sein du comité exécutif et de l'effectif global est un bon indicateur de la capacité d'une entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances à tous les niveaux de l'organisation. Bien que de nombreuses entreprises publient la part des femmes dans le management, elles le font à des niveaux hiérarchiques différents et la population de « managers » sous-jacente varie d'une entreprise à l'autre. Afin de disposer de données homogènes, agrégeables au niveau de chaque fonds, nous avons choisi d'utiliser le pourcentage de femmes dans le comité exécutif. En 2020, **le taux de féminisation du comité exécutif des entreprises du fonds Sycomore Sélection Responsable est très légèrement supérieur à celui de l'indice de référence (21% vs 20%).** Au sein du fonds, comme de l'indice, nous notons pour la première fois depuis quatre ans une **nette amélioration de cet indicateur qui dépasse la barre symbolique des 20%.** Il reste certainement du chemin à parcourir pour se rapprocher de la part des femmes dans l'effectif (35% pour le fonds en 2020 et 36% pour l'indice) aussi avons-nous poursuivi en 2020 le dialogue dédié au sujet de la promotion des femmes dans le management des entreprises, initié en 2018. Alors qu'en 2019 seules trois entreprises comptaient plus de 30% de femmes au sein de leur comité exécutif (Kerry Group, L'Oréal et Unilever), elles étaient 11 en 2020. A contrario, elles sont également 11 à n'en avoir aucune. Nous **poursuivrons donc nos efforts d'engagement.**

DIVERSITÉ HOMMES FEMMES
Féminisation du comité exécutif

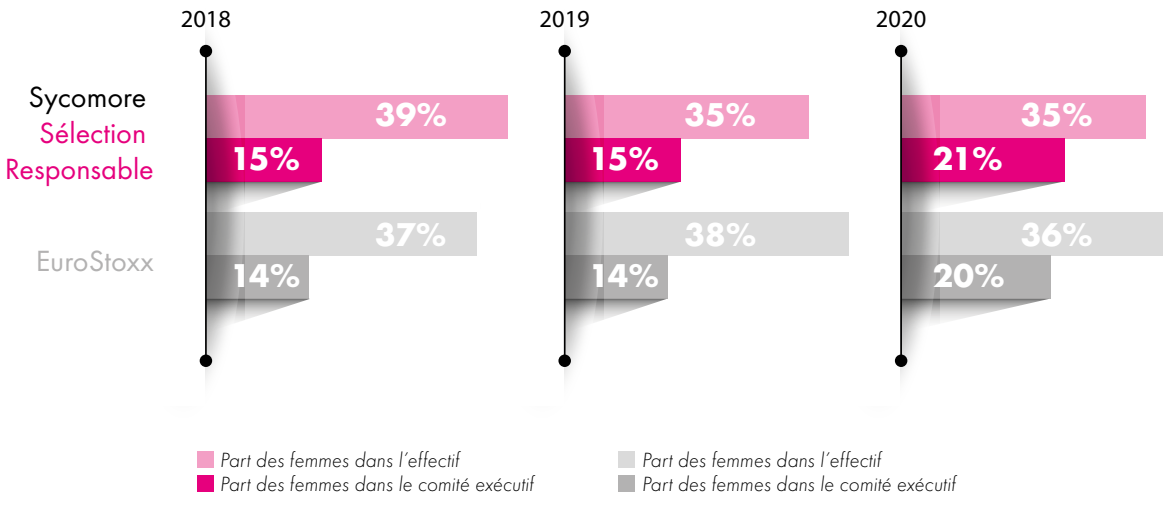

Taux de couverture 2020 (poids) : 95% (effectif) et 100% (exécutif) - SSR / 86% et 99% - EuroStoxx
Taux de couverture 2020 (nbre) : 94% (effectif) et 100% (exécutif) - SSR / 80% et 98% - EuroStoxx

Les

DROITS HUMAINS

- **Sur les droits humains, la part d'entreprises ayant formalisé une politique :** l'engagement des entreprises sur les enjeux des droits humains peut être apprécié au travers de la définition d'une stratégie et de la mise en place d'une politique. A ce titre, nous avons retenu un indicateur proposé par Bloomberg qui permet d'identifier les entreprises communiquant sur la mise en place d'une politique en matière de droits humains. A noter que nous avons fait le choix de ne pas retenir un indicateur qui serait fondé sur les controverses dont l'entreprise fait l'objet. En effet, nous considérons que **le nombre de controverses n'est pas représentatif de l'engagement et des moyens déployés par l'entreprise pour répondre aux enjeux des droits humains** : le nombre de controverses dépend, par exemple, de la taille de l'entreprise, de ses activités et de son exposition médiatique et ne reflète pas forcément les procédures mises en œuvre en réponse à l'évènement controversé. Dans le fonds Sycomore Sélection Responsable, **l'indicateur de formalisation d'une politique en matière de respect des droits humains a nettement progressé**. Fin 2020, toutes les entreprises en portefeuille ont formalisé une politique en la matière.

En 2020, dans la continuité de notre engagement sur le sujet, nous avons rédigé et publié notre propre politique Droits Humains. Dans le cadre du déploiement de cette politique, nous définirons, en 2021, un plan d'actions d'engagement visant à accompagner la progression des entreprises de notre univers d'investissement sur l'identification, la gestion et la réduction des risques de violation des droits humains.

DROITS HUMAINS
Part d'entreprises ayant une politique en matière de droits humains

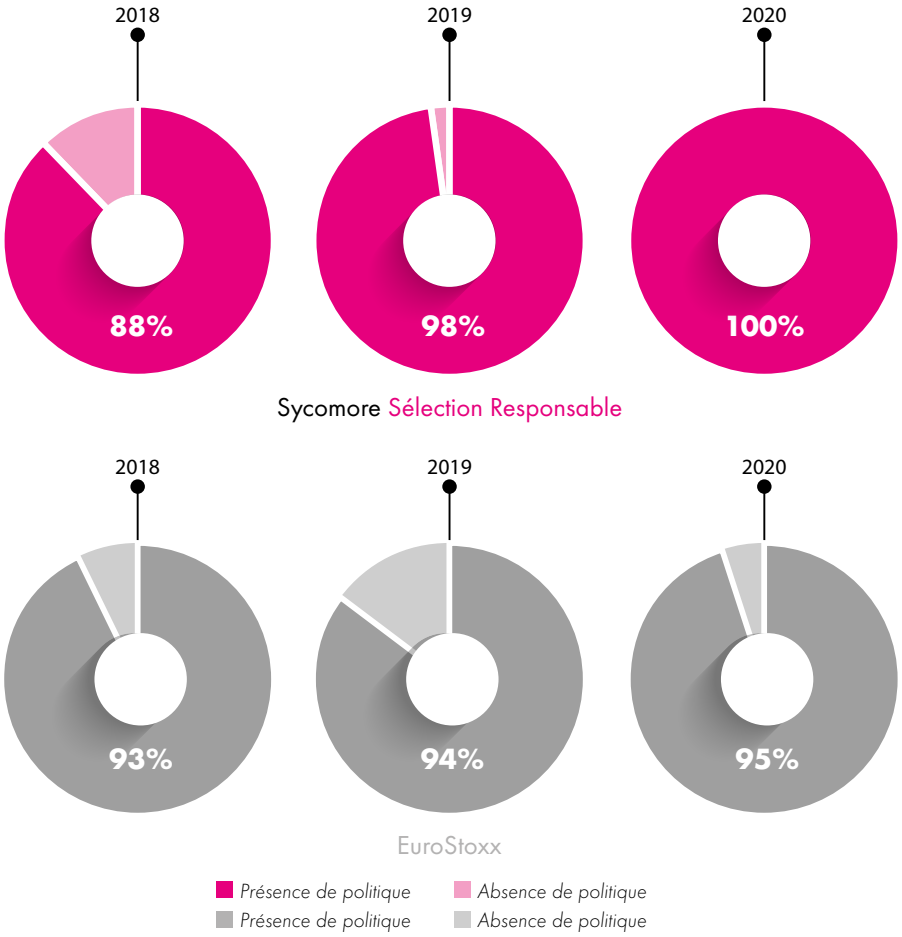

Taux de couverture 2020 (poids) : 100% - SSR / 89% - EuroStoxx
Taux de couverture 2020 (nbre) : 100% - SSR / 88% - EuroStoxx

Pour plus d'information sur les méthodes de calculs des indicateurs, consulter le Protocole de reporting de performance ESG sur notre site.

03 *Nos* ENGAGEMENTS *et nos* VOTES *en assemblées générales*

Les statistiques D'ENGAGEMENTS *en 2020*

L'engagement actionnarial est une composante clé de notre gestion et en particulier de notre sélection de valeurs. En 2020, **nous avons formalisé et partagé 65 axes d'amélioration (contre 84 en 2019 et 62 en 2018) auprès de 24 entreprises en portefeuille** (contre 30 en 2019 et 25 en 2018). Parmi ces engagements, **31% concernent des enjeux sociétaux et de chaîne d'approvisionnement** (pilier S de l'analyse SPICE), 20% des sujets sociaux (pilier People), 8% des sujets environnementaux et 3% sont directement liés aux clients. Par comparaison, il y a deux ans, en 2018, deux-tiers des engagements portaient sur des questions de gouvernance d'entreprise (pilier Investors). Ces engagements ont lieu lors de nos rencontres avec les entreprises tout au long de l'année et en amont de la tenue des assemblées générales, période privilégiée d'échanges avec les entreprises. Les principaux sujets abordés ont été la contribution sociétale et la conduite éthique des activités de l'entreprise.

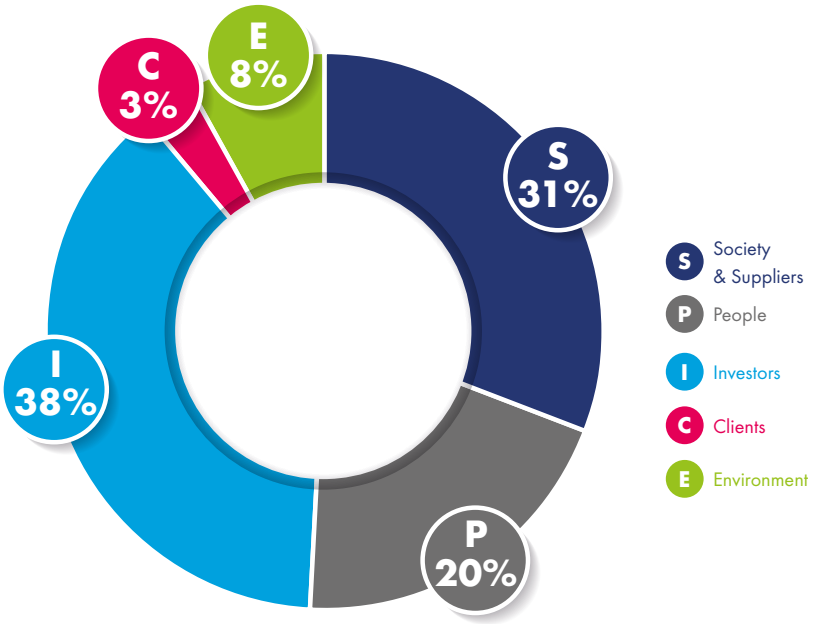

La liste des entreprises avec lesquelles nous avons engagé un dialogue est disponible en annexe.

Quelques exemples de

DIALOGUES

Le dialogue avec les entreprises est pour nous un élément clé de notre rôle d'investisseur :

- Dans le cadre de nos analyses, nous attachons une importance particulière aux rencontres avec le management et aux visites de sites. L'objectif est de connaître au mieux l'entreprise à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants.
- Dans le cadre de la préparation de nos votes en assemblées générales, nous échangeons avec les entreprises sur nos intentions de votes et les informons de notre politique de vote et des bonnes pratiques qu'elle cherche à promouvoir.

Ces échanges sont l'occasion d'identifier et de partager les meilleures pratiques, en particulier sur les enjeux de gouvernance, de droits humains, sociaux, sociétaux et environnementaux. Nous encourageons les entreprises à prendre en compte ces enjeux en formulant des axes d'amélioration concrets. Nous les incitons ainsi à adopter les meilleures pratiques et à plus de transparence sur les moyens mis en place et résultats obtenus.

Convaincus du poids que peuvent avoir les actions collaboratives, nous sommes membre des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), de la commission Dialogue et Engagement du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), de l'Investor Alliance on Human Rights, de l'initiative FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return), et du groupe d'investisseurs soutenant la fondation Access to Medicine, initiatives au sein desquelles nous participons à des actions d'engagement collaboratif dont certaines sont détaillées ci-après. D'un point de vue environnemental, nous sommes à l'origine de la NEC Initiative, membre de l'IIGCC, du CDP et signataire du Climate Action 100+ pour contribuer à l'amélioration des pratiques des entreprises et de l'expertise en matière d'investissement environnemental. D'un point de vue social, nous sommes membre de la Human Capital Management Coalition depuis 2016 et de la Workforce Disclosure Initiative depuis 2018, deux groupements d'investisseurs œuvrant au développement des pratiques de reporting social des entreprises. En 2020, nous avons participé à la création de l'antenne française du 30% Club Investor Group qui vise la promotion de la diversité de genre à tous les niveaux des organisations et en particulier dans les équipes dirigeantes.

Climate Action 100+ — Global Investors Driving Business Transition
IIGCC — Institutional Investors Group on Climate Change
FAIRR — A COLLER INITIATIVE
access to medicine FOUNDATION
FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE
PRI Principles for Responsible Investment
WDi — Workforce Disclosure Initiative
30% Club — GROWTH THROUGH DIVERSITY

Notre Politique d'engagement est disponible sur notre site.

03 *Nos* ENGAGEMENTS *et nos* VOTES *en assemblées générales*

PHILIPS

MESURER LA CONTRIBUTION DU GROUPE À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ GRÂCE À LA CONTRIBUTION SOCIÉTALE DES PRODUITS & SERVICES

Le groupe néerlandais Philips est en passe d'achever, avec la vente de son activité de petit électroménager annoncée pour 2021, sa transformation de conglomérat diversifié dans l'électronique en spécialiste des technologies médicales. **Ainsi recentré autour de l'imagerie médicale, du soin connecté et des équipements respiratoires et d'hygiène personnelle, le groupe s'est fixé l'objectif d'améliorer la vie de 2 milliards de personnes chaque année d'ici à 2025, dont 300 millions dans des communautés défavorisées.**

Philips fait partie des rares sociétés à avoir développé et publié, dès 2019, une méthodologie détaillée[7] d'analyse de la contribution sociétale de ses activités (baptisée « Lives Improved ») pour répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. En 2020, ce serait ainsi 1,75 milliard de personnes qui auraient été en contact avec des produits Philips apportant un bénéfice social ou environnemental – ces chiffres incluant encore l'activité de petit électroménager. **Depuis l'entrée en portefeuille de Philips en 2019, nous avons rencontré à plusieurs reprises le responsable du développement de cette méthodologie au sein du groupe pour mieux en comprendre les tenants et aboutissants, suivre son évolution et partager les éventuels axes d'amélioration identifiés.**

En 2020, nos échanges ont principalement porté sur :

- **Les évolutions méthodologiques induites par la cession de l'activité de petit électroménager :** les dimensions environnementales n'entreront plus dans le périmètre de la méthodologie Lives Improved, désormais concentrée uniquement sur la contribution des produits à la santé et au bien-être. Philips continue de mesurer sa contribution à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) à travers le pourcentage de chiffre d'affaires circulaire et le pourcentage d'équipements professionnels pour lesquels un accord de reprise, permettant à Philips de gérer la seconde vie du produit, est en place. Nous voyons cette évolution comme une première étape pour rendre la métrique Lives Improved plus précise.
- **Les travaux en cours pour intégrer à la méthodologie une notion d'intensité de contribution :** nous avons particulièrement insisté sur ce point car jusqu'ici la méthodologie ne différencie pas les bénéfices apportés par les produits, si bien que les utilisateurs de brosses à dents électriques sont comptabilisés de la même manière que les patients atteints de cancer dont la radiothérapie est planifiée à l'aide d'un système Philips. Le groupe travaille sur ce sujet avec la Harvard School of Public Health, dans l'objectif de pouvoir utiliser des métriques d'impact telles que le nombre de jours d'hospitalisation évités ou le nombre d'années de vie en bonne santé gagné (Quality Adjusted Life Years ou « QALY ») à partir de 2021.

(7) Voir : https://www.philips.com/c-dam/corporate/about-philips/sustainability/lives-improved/lives%20improved%20methodology_2019.pdf

- **Les travaux en cours pour accéder, grâce à la géolocalisation, à un maillage géographique plus fin des ventes** afin de pouvoir différencier le nombre de « vies améliorées » dans les communautés mal desservies d'un point de vue sanitaire (207 millions en 2020, objectif de 300 millions d'ici 2025 et 400 millions d'ici 2030) au niveau régional. Le groupe utilise actuellement quatre indicateurs de l'ODD 3 définis par l'ONU (taux de mortalité maternelle, mortalité néonatale, mortalité infantile et mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles) pour définir les pays entrant dans le périmètre de l'objectif.[8]

Nous poursuivrons nos échanges avec le groupe en 2021, **ce type de dialogues nous permettant à la fois d'améliorer notre compréhension de la contribution sociétale des produits d'une entreprise, d'enrichir notre propre méthodologie et d'encourager les entreprises à progresser vers une mesure précise et exigeante de leur impact sociétal**. La transparence et la robustesse des méthodologies sont en effet un véritable enjeu pour ces métriques de plus en plus utilisées par les entreprises pour mesurer et rémunérer la performance sociétale. Philips a ainsi intégré son objectif de nombre de « vies améliorées » ainsi que ses quatre autres principaux objectifs de développement durable à ses plans d'actions de performance. L'atteinte de ces objectifs à 3 ans définira ainsi le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires du plan sur 10% de l'allocation.

Carrefour

UN LEADER DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE EN PLEINE TRANSFORMATION

Avec l'arrivée d'Alexandre Bompard à sa tête en 2017, Carrefour est en pleine transformation : le plan « Carrefour 2022 » vise à repositionner le groupe sur son cœur d'activité de distributeur alimentaire au service d'une alimentation saine et durable. Organisation simplifiée et ouverte, productivité et compétitivité, univers omnicanal et qualité alimentaire sont les quatre piliers du plan stratégique, pour aboutir à un positionnement concurrentiel renforcé et à une création de valeur durable pour toutes les parties prenantes.

- **Stratégie de développement durable :** Pour mener à bien sa mission, Carrefour a pris des engagements et lancé, en septembre 2018, le programme d'actions « Act for Food ». L'indice RSE et transition alimentaire, qui se décline selon quatre axes (produits, magasins et e-commerce, clients et partenaires, et collaborateurs) permet le suivi des engagements pris dont les résultats sont publiés annuellement et font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. En 2020, nous avons demandé au groupe de clarifier la manière dont ses différents engagements, notamment sociaux et de droits humains, s'appliquent à ses filiales et ses magasins franchisés. Carrefour s'est également doté d'un Comité d'orientation alimentaire composé de sept experts dans les domaines du mieux-manger, de l'alimentation citoyenne, de la nutrition et de la santé, et de l'agriculture durable et a inscrit, lors de son AG 2019, sa raison d'être dans ses statuts. En outre, la rémunération variable d'Alexandre Bompard comprend des critères de performance financiers et extra-financiers.

(8) Voir : https://www.results.philips.com/publications/ar19/downloads/files/en/underserved-market-methodology-royal-philips-2019.pdf?v=20201020063134

03 *Nos* ENGAGEMENTS *et nos* VOTES *en assemblées générales*

- **Contribution sociétale et environnementale :** Carrefour favorise l'accès à une alimentation de qualité, en particulier au travers de son offre en marque propre à prix compétitifs : la société développe depuis 1992 des filières Qualité Carrefour, garantissant l'origine et la traçabilité des produits (les ventes de produits issus des 500 filières Qualité Carrefour ont représenté 923 M€ en 2018), et vise à générer 30% de son chiffre d'affaires grâce à ses marques propres dans le cadre de son plan Carrefour 2022. Le distributeur agit également en faveur d'une alimentation saine en accompagnant le développement d'une offre bio, avec l'ambition qu'elle atteigne 4.8 Mds € de chiffre d'affaires d'ici 2022 (contre 1.8 Md € en 2018) – notamment en s'engageant sur un volume et un prix d'achat sur 3 à 5 ans à travers des contrats « bio développement » lancés en partenariat avec le WWF et en développant l'offre bio dans tous ses formats de magasins et dans tous les pays. La contribution environnementale nette (NEC) de Carrefour s'élève à -9%. Cette évaluation reflète les impacts environnementaux de la chaîne alimentaire (-10%), majoritairement non bio aujourd'hui, et de celle des carburants (-14%) vendus dans les stations-services Carrefour. Néanmoins, la mise en œuvre du plan stratégique devrait permettre de traduire l'alignement du modèle économique avec la transition écologique et ainsi d'améliorer sa contribution environnementale nette. En effet, les priorités données à l'alimentation bio, à la réduction de l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques, aux produits végétariens, de saison et locaux, à la lutte contre le gaspillage alimentaire contribuent au développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et d'une chaîne d'approvisionnement plus courte.

- **Emploi** : Alors que le groupe emploie plus de 360 000 collaborateurs dans plus de 30 pays, l'un des piliers du plan de transformation 2022 consiste à « déployer une organisation simplifiée et ouverte ». En 2018, ce sont 4 400 départs volontaires qui ont eu lieu en France, Belgique et Argentine. Dans un objectif de transparence, nous avons encouragé le groupe à publier le détail des départs et des arrivées, en particulier le nombre de licenciements dans son prochain document de référence. Pour l'instant, les plans de départs ont fait l'objet de négociations avec les partenaires sociaux ayant permis d'aboutir à des accords sans crise sociale majeure. Les négociations ont notamment porté sur le montant des indemnités de départ, les conditions de départs en retraites anticipées ou encore le reclassement dans d'autres points de vente des salariés des points de vente fermés. Dans ce contexte de transition, nous avons encouragé le groupe à publier des informations relatives aux enquêtes d'engagement réalisées auprès des collaborateurs (résultats et plans d'actions). L'entreprise réalise des enquêtes d'engagement avec IPSOS depuis 2019, 2 à 3 fois par an et est dorénavant prête à communiquer des informations sur ces enquêtes dans le DUE 2019, après 2 ans de recul. En outre, dans un secteur où les rémunérations sont peu élevées, le groupe pourrait communiquer davantage sur sa politique salariale, d'autant plus qu'il a fait l'objet en 2015 d'une amende pour inégalité salariale entre magasins. Toutefois, l'inscription de la mission dans les statuts et la conduite d'un plan stratégique aligné avec cette mission permet d'offrir aux collaborateurs un cadre clair et un objectif collectif qui contribue positivement aux enjeux sociétaux.

- **Covid-19** : Dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19, nous nous sommes entretenus avec l'entreprise à plusieurs reprises et lui avons recommandé de publier des informations sur la gestion de la crise sanitaire dans le document unique d'enregistrement 2020 (mesures sanitaires, dispositifs d'alertes, dispositifs de rémunération spécifiques, etc.). L'entreprise va travailler sur les informations à mettre en avant dans le DUE 2020 et pourra nous contacter dans ce cadre.

DES ÉCHANGE EN AMONT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Deux mois avant la tenue de son assemblée générale annuelle le 25 mai 2020, l'entreprise belge Ontex, spécialisée dans les produits d'hygiène, nous a sollicités pour échanger sur certains aspects de sa politique de rémunération qu'elle comptait soumettre au vote des actionnaires. A l'occasion de ce dialogue, nous avons formulé cinq recommandations au groupe :

1. **Publier des définitions et objectifs précis** concernant les critères extra-financiers des plans de rémunérations variables de court et long termes, qui représentaient alors jusqu'à 30% de la rémunération totale des membres du comité exécutif ;
2. **Mettre les questions ESG plus systématiquement à l'ordre du jour** des réunions du Conseil de surveillance, ce qui devrait permettre de rendre compte de manière plus précise de l'atteinte des objectifs liés aux critères extra-financiers sélectionnés pour les rémunérations variables ;
3. **Éviter de rémunérer des objectifs qui ne seraient pas remplis**. En effet, le schéma permettait alors le versement d'une partie du bonus annuel sur le critère d'EBITDA même si le niveau d'atteinte de celui-ci se trouvait inférieur à la guidance donnée au marché, en l'occurrence si ce dernier était en ligne avec l'EBITDA 2019 à 247 M€ alors qu'Ontex n'avait pas encore retiré sa guidance du fait de la pandémie de Covid-19 et prévoyait alors de générer entre 270 M€ et 275 M€ en 2020 ;
4. **Sélectionner des critères différents** pour incentiver et récompenser sur le court et le long termes (2/3 des critères du bonus et du LTIP étaient alors les mêmes) ;
5. **Maintenir un système de rémunération des membres du Conseil de surveillance** qui n'est pas directement lié au cours de l'action Ontex, bien que cette pratique soit dorénavant recommandée par le nouveau code de gouvernance belge, publié en mai 2019.

Ontex n'a finalement pas soumis de nouvelle politique de rémunération au vote en 2020 et nous nous sommes prononcés contre l'approbation du rapport des rémunérations. Celui-ci a d'ailleurs été rejeté par les actionnaires à plus de 63%, et ce pour la quatrième année consécutive. Il faudra attendre 2021 pour voir si l'engagement actionnarial que nous menons avec Ontex depuis plus de trois ans, notamment sur les sujets de rémunération, aura porté ses fruits. La transposition en droit belge de la directive européenne « Droit des actionnaires II », qui a eu lieu en avril 2020, devrait aider. De plus, les reflexions entamees sur l'organisation et la gouvernance de la societe participeront certainement a une refonte des pratiques, plus en ligne avec les attentes des actionnaires.

L'information communiquée n'a pas pour objet d'être une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de quelque instrument financier que ce soit. Les références à des valeurs mobilières spécifiques et à leurs émetteurs sont dans un but unique d'illustration, et ne doivent pas être interprétées comme des recommandations d'achat ou de vente de ces valeurs.

03 *Nos* ENGAGEMENTS *et nos* VOTES *en assemblées générales*

ÉQUITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DIVIDENDES RESPONSABLES DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

La question de la modération et de l'acceptabilité sociétale des rémunérations des dirigeants est restée très présente en 2020 dans nos dialogues avec les entreprises.

- **La cohérence de l'évolution de la rémunération des dirigeants par rapport à celle de l'ensemble des collaborateurs est nécessaire pour la cohésion de l'entreprise mais également pour celle de la société au sens large**. Les abus en la matière contribuent au creusement des inégalités, qui constitue aujourd'hui un risque systémique majeur. Sycomore AM a introduit dans sa politique de vote un seuil de modération de 250x le salaire minimum légal en vigueur dans les deux pays les plus représentés de son périmètre de vote, la France et l'Allemagne, soit environ 4,7 millions d'euros, et se prononce contre les rémunérations excédant ce montant. 250 étant le nombre moyen de jours ouvrés dans l'Union européenne, ce montant représente le seuil symbolique au-delà duquel un dirigeant est rémunéré plus pour un jour de travail qu'un collaborateur rémunéré au salaire minimum pour une année de travail. Sycomore Sélection Responsable s'est prononcé contre 8 rémunérations de dirigeants excédant ce seuil en 2020 (**Air Liquide, Carrefour, Danone, Dassault Systèmes, DSM, L'Oréal, Schneider, Unilever**).

- **L'absence d'informations comparables entre entreprises sur l'équité interne des rémunérations demeure un frein important dans le dialogue**. La directive européenne « Droit des actionnaires II » impose désormais aux entreprises de publier le ratio comparant la rémunération de leur dirigeant avec la rémunération des employés (médiane et/ou moyenne) sur les 5 dernières années (ratio dit « CEO pay ratio » ou « ratio d'équité »), ce qui constitue une avancée significative. Sycomore AM préconise la publication de ce ratio dans sa politique de vote depuis plusieurs années, considérant que l'équité entre parties prenantes doit guider les politiques de rémunération des dirigeants au même titre que l'alignement avec la performance. Les résultats de cette première année de publication sont mitigés, une majorité d'entreprises ayant publié ce ratio sur un périmètre limité ne couvrant pas l'ensemble des effectifs du groupe et parfois non représentatif, ce qui rend le ratio inexploitable. **Nous avons insisté lors de nos dialogues avec les entreprises du portefeuille sur les questions de périmètre mais également questionné les entreprises sur l'utilisation faite de ce ratio en interne et en particulier par le Conseil, les entreprises ayant jusqu'ici très peu commenté la manière dont ce ratio et son évolution influent sur les décisions prises en matière de rémunération des dirigeants.**

- **Concernant l'approbation des dividendes, nous sommes particulièrement vigilants, dans le contexte de la crise sanitaire, à ce qu'ils soient cohérents avec l'impact financier de la crise sur l'entreprise et avec les décisions prises vis-à-vis des autres parties prenantes** (recours à des aides d'État, adaptation de la masse salariale et des effectifs, adaptation de la rémunération des dirigeants, soutien apporté aux fournisseurs, aux clients et aux communautés locales…). Ces informations n'ont été néanmoins que très partiellement publiées par les entreprises en amont des Assemblées Générales 2020, de même que la manière dont le Conseil les avait prises en compte pour arrêter une décision sur le dividende. Nos demandes à ce sujet ont donc occupé une place importante dans les dialogues. Dans les secteurs impactés négativement, de nombreuses entreprises ont coupé ou annulé leur dividende sur l'exercice 2019 en conséquence. Nous nous sommes néanmoins prononcés contre cette résolution lorsque des entreprises proposaient de maintenir ou d'augmenter leur dividende malgré un recours supposé significatif à des aides d'État, sur la base des informations disponibles et des réponses des entreprises à ce sujet. Ceci a concerné 2 entreprises du portefeuille en 2020 (**Allianz et Schneider**).

Nos votes en

ASSEMBLÉES

générales

Nous votons activement aux assemblées générales (AG) de l'ensemble des entreprises en portefeuille.

En 2020, nous avons voté à 49 des 53 AG pour lesquelles Sycomore Sélection Responsable détenait des droits de vote, soit un taux d'exercice de 92% dû à la nécessité de bloquer des titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote ainsi qu'à des difficultés administratives ou techniques :

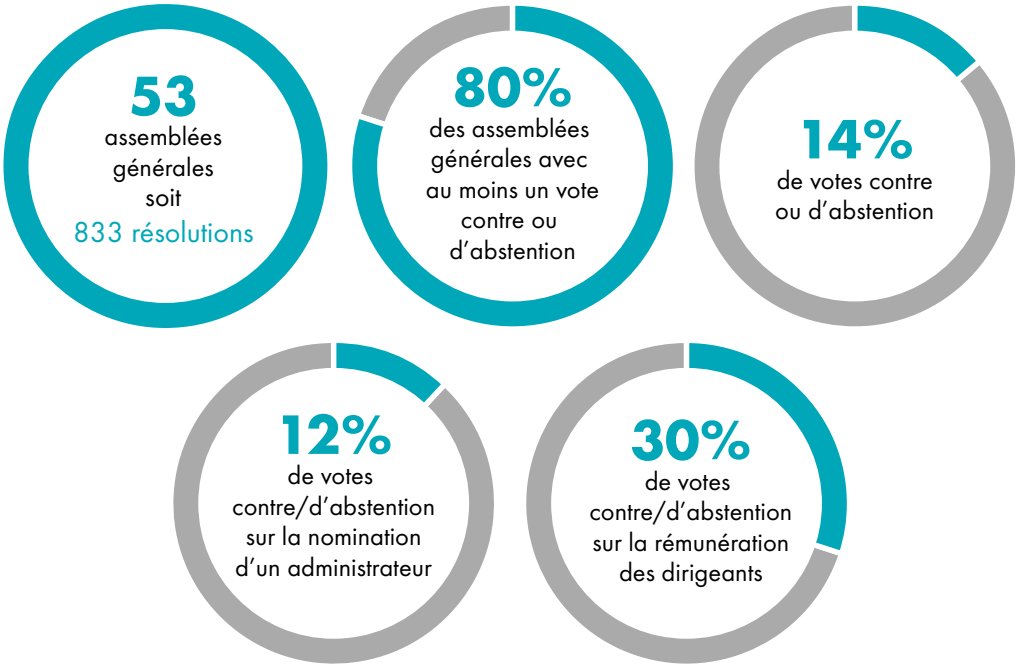

Comme en 2019, les résolutions que nous avons le plus contestées sont celles portant sur les rémunérations des dirigeants (30% de votes négatifs en 2020 et 31% en 2019).

Nos principaux motifs d'opposition sur ces résolutions sont les suivants :

- une transparence ou un niveau d'exigence insuffisant des critères de performance (nature des critères, pondération, mesure et publication du taux d'atteinte des objectifs) ;
- des plans de rémunération de long terme trop court-termistes, portant sur des périodes de performance inférieures à 3 ans ;
- le manque de modération (augmentations non justifiées ou montants dépassant le seuil d'acceptabilité[9] sociale défini par Sycomore AM).

Si la transparence des rapports de rémunération a tendance à s'améliorer, nous restons particulièrement attentifs au niveau de précision et à la pertinence des critères qualitatifs et en particulier des critères extra-financiers qui continuent à se démocratiser. En effet, ces derniers sont encore souvent peu précis et nettement moins exigeants que les critères financiers.

(9) Nous apprécions l'acceptabilité sociale des rémunérations des dirigeants au regard de leur écart avec les rémunérations des collaborateurs. Comme défini dans notre politique de vote, en l'absence d'information sur la rémunération annuelle médiane des collaborateurs, il nous semble que le montant de 250x la moyenne des salaires minimums légaux, le cas échéant, dans les deux pays de la zone euro constituant la majorité de notre périmètre de vote (France et Allemagne), soit environ 4,7 millions d'euros, fournit un repère pertinent en Europe.

03 *Nos* ENGAGEMENTS *et nos* VOTES *en assemblées générales*

Dans la plupart des pays membres de l'Union européenne, les Assemblées Générales 2020 intégraient pour la première fois les nouvelles dispositions liées à l'approbation des rémunérations issues de la transposition de la **directive européenne « Droit des actionnaires II »**. Celle-ci rend **obligatoire la consultation en Assemblée Générale des actionnaires sur la rémunération des dirigeants exécutifs et non-exécutifs (« say-on-pay »)**. Le vote sur les principes de la politique de rémunération (vote dit « ex-ante ») doit être distinct de celui sur son application (vote dit « ex-post » portant sur les montants effectivement attribués ou versés au titre de l'exercice écoulé). Ces votes peuvent être consultatifs ou contraignants, à la discrétion des Etats membres. **L'entrée en vigueur de ces dispositions est une avancée notable pour le droit des actionnaires à s'exprimer sur la rémunération des dirigeants et devrait favoriser le dialogue et l'amélioration des pratiques dans les pays qui n'avaient jusqu'ici pas instauré de « say on pay » obligatoire**. Le taux de contestation global des actionnaires minoritaires dans les pays ayant instauré un « say-on-pay » pour la première fois est d'ailleurs en augmentation, ce qui montre qu'une partie des actionnaires s'est effectivement saisie de ce nouveau droit.

En Allemagne où la transposition de la directive a été retardée, les premiers rapports de rémunération obligatoires porteront sur l'exercice 2021 et ne seront donc soumis aux actionnaires qu'en 2022. **Nous incitons néanmoins les entreprises dans nos dialogues à devancer cette échéance et à s'y préparer en intégrant dès à présent les meilleures pratiques en matière de transparence et d'alignement avec la performance globale**.

Les principaux motifs d'opposition à la nomination et rémunération des administrateurs (20% de votes en 2020 et 23% en 2019) sont une **indépendance insuffisante** du Conseil ou des comités et le **manque de féminisation**. En effet, nous encourageons les entreprises à s'aligner sur les législations actuelles les plus ambitieuses en la matière en Europe, qui préconisent un seuil minimal de 40% pour le sexe sous-représenté. **Pour les sociétés ne respectant pas ce seuil, nous nous prononçons contre la nomination de nouveaux administrateurs masculins ou contre la réélection de membres du comité des nominations et particulièrement de son Président**. Si le respect de ce seuil est désormais une obligation légale en France, il génère encore un nombre significatif de votes contre des nominations d'administrateurs aux assemblées générales hors de France, bien que la féminisation des conseils soit globalement en progrès.

La prise en compte de l'équité des rémunérations entre parties prenantes dans nos votes et nos dialogues pré-AG en 2020 est détaillée en p.22.

Notre Politique de vote et notre Rapport d'exercice des droits de vote 2020 sont disponibles sur notre site Internet.
Le détail de nos votes est consultable en ligne le lendemain de chaque assemblée générale.

Les OBJECTIFS *de Développement Durable (ODD)*

Comme présenté au chapitre 1, le fonds Sycomore Sélection Responsable vise à investir dans des entreprises qui offrent des solutions aux grands défis sociaux et environnementaux, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par l'Organisation des Nations Unies.

Nous proposons ci-après une représentation de l'exposition des entreprises en portefeuille aux 17 ODD et plus spécifiquement aux 169 cibles qui les composent. Nous définissons ici l'exposition par l'opportunité, pour chaque entreprise, de contribuer positivement à l'atteinte des ODD, par les produits et les services qu'elles offrent. Cet exercice ne vise pas à mesurer la contribution effective des entreprises aux ODD, évaluation traitée par nos métriques de contributions sociétale (CS) et environnementale (NEC) nettes, utilisées pour sélectionner les entreprises en portefeuille et sur lesquelles nous avons présenté les résultats au chapitre 2.

Notre analyse se base sur une liste d'activités. Pour chaque activité, nous avons identifié une à trois cibles auxquelles elle est la plus susceptible de contribuer positivement, ceci n'excluant pas qu'elle peut être exposée simultanément à d'autres ODD ou d'autres cibles. Chaque entreprise est ensuite analysée au regard des activités qu'elle exerce. Ainsi, une entreprise exerçant des activités différentes peut être exposée à plusieurs cibles, l'exposition étant alors pondérée par la partie du chiffre d'affaires représentée par chaque activité.

Au-delà de cette affectation de cibles auxquelles les entreprises sont exposées par leurs activités, nous avons souhaité distinguer les entreprises entre elles en fonction de leur potentiel actuel de contribution positive au regard du positionnement de leur portefeuille actuel de produits et services. Ainsi, plus les produits et services et les bénéficiaires sont ceux visés par la cible de l'ODD, plus le degré d'alignement sera élevé : alignement fort, moyen ou faible. Cette analyse est qualitative et s'appuie sur les éléments à notre disposition grâce aux données collectées pour l'évaluation des contributions environnementales et sociétales nettes (NEC et CS).

Nous avons également identifié les activités qui, selon notre analyse, n'ont pas d'exposition positive significative aux ODD.

Enfin, les entreprises peuvent également contribuer aux ODD par leurs pratiques et la manière dont elles conduisent leurs opérations : ceci n'est pas recensé dans cet exercice centré sur l'exposition des produits et services aux ODD.

(10) Le fonds, à travers son processus d'investissement responsable sélectif, vise à investir dans des sociétés contribuant à des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs. Il ne peut néanmoins être qualifié d'« impact investing ».

VOICI UN EXEMPLE D'APPLICATION DE CETTE MÉTHODOLOGIE SUR L'ENTREPRISE AIR LIQUIDE[11]

Air Liquide est l'un des leader mondiaux de la production de gaz industriels et médicaux. Le groupe apporte des solutions à des secteurs très divers : grande industrie (métallurgie, chimie, énergie, raffinage), industriel marchand, santé, électronique.

GAZ MÉDICAUX ET SOINS À DOMICILE

Air Liquide fournit des établissements de santé en gaz médicaux, indispensables dans le traitement des insuffisances respiratoires, l'anesthésie et la réanimation. Il fournit également des équipements médicaux, notamment des respirateurs. Dans le domaine de la santé à domicile, Air Liquide fournit des services pour faciliter le traitement de patients atteints de maladies chroniques.

Le niveau d'alignement est évalué comme « fort », Air Liquide fournissant des solutions et services impactant directement le traitement des patients.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3.4 Réduire la mortalité due aux maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale.

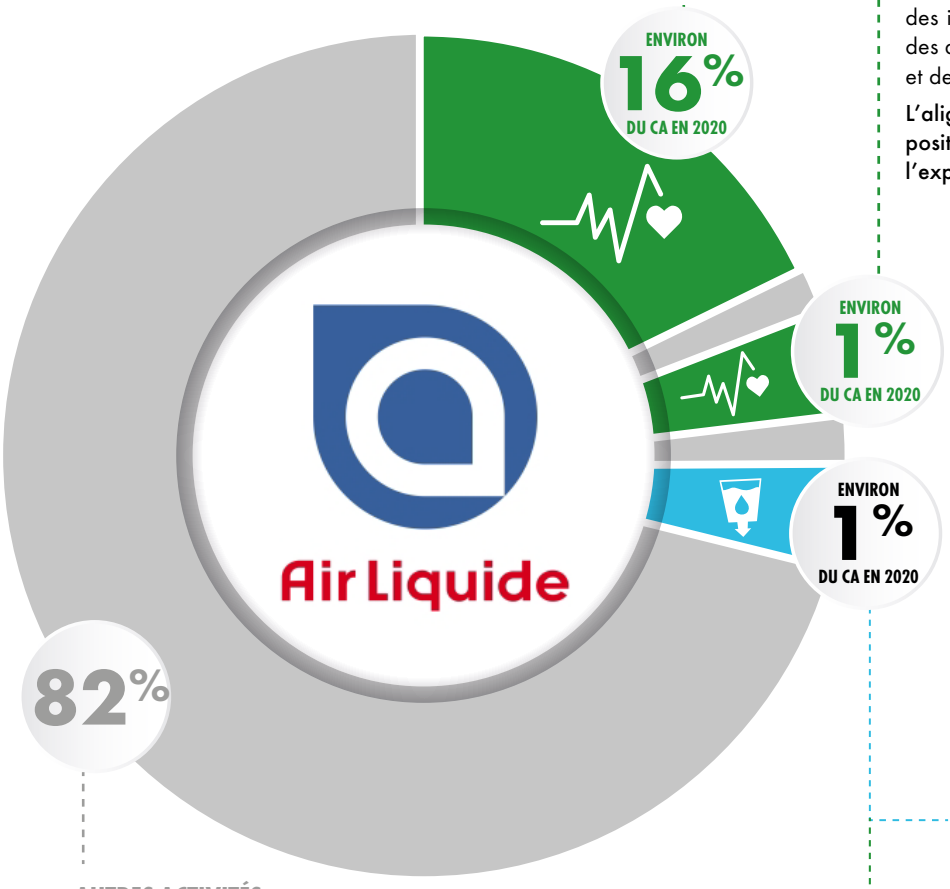

AUTRES ACTIVITÉS

Pas d'exposition significative.

Nous n'avons pas identifié d'exposition positive significative sur le reste des activités. Les applications de mobilité propre (hydrogène et biométhane) ne sont pas, à ce jour, considérées comme significatives pour notre analyse (moins de 1% du chiffre d'affaires).

INGRÉDIENTS DE SPÉCIALITÉ

A travers sa filiale Seppic, Air Liquide conçoit et développe des ingrédients dans le domaine de la santé, notamment des adjuvants de vaccins, des excipients pharmaceutiques et des ingrédients pour la cosmétologie.

L'alignement est évalué comme « moyen », du fait du positionnement en amont de la chaîne de valeur rendant l'exposition indirecte.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

SOLUTIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU

Air Liquide fournit des solutions de traitement de l'eau potable, eaux usées et des eaux de refroidissement.

Le niveau d'alignement est évalué comme « faible » Air Liquide étant fournisseur de solutions de traitement alors que les opérateurs de stations d'épuration et de traitement de l'eau ont une exposition élevée à ces ODD.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

6.3 Améliorer la qualité de l'eau, le traitement des eaux usées et la réutilisation sans danger de l'eau.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

Les expositions ainsi évaluées au niveau de chaque entreprise sont consolidées à l'échelle du portefeuille au prorata du poids qu'elles représentent sur la partie du portefeuille investi en **actions**.

L'information communiquée n'a pas pour objet d'être une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de quelque instrument financier que ce soit. Les références à des valeurs mobilières spécifiques et à leurs émetteurs sont dans un but unique d'illustration, et ne doivent pas être interprétées comme des recommandations d'achat ou de vente de ces valeurs.

(11) Les chiffres d'affaires des différentes activités ont été estimés par Sycomore AM sur la base des éléments communiqués par la société Air Liquide dans son document d'enregistrement universel 2020, relatifs aux chiffres d'affaires des divisions du Groupe et aux activités qu'elles regroupent.

CETTE MÉTHODOLOGIE PERMET DE PRÉSENTER L'EXPOSITION DES SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

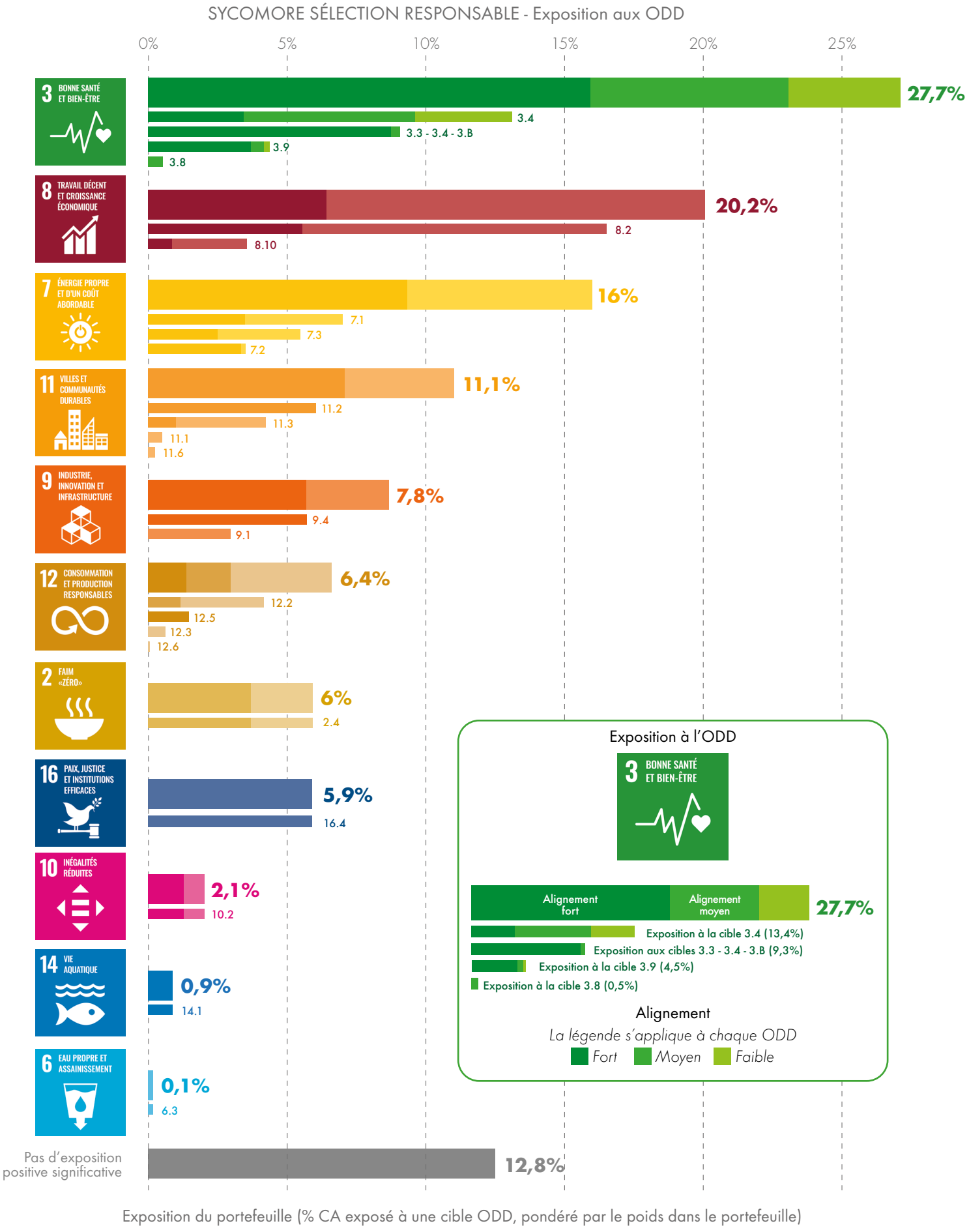

Exposition du portefeuille (% CA exposé à une cible ODD, pondéré par le poids dans le portefeuille)

Aide à la lecture : si une entreprise réalise 100% de son chiffre d'affaires sur la production d'éoliennes et pèse 0.5% du portefeuille net investi en actions, son exposition représente 0.5% sur la cible 7.2

4 *A la recherche* D'IMPACTS

Comme présenté précédemment, la méthodologie appliquée pour évaluer l'exposition de portefeuille aux ODD permet de valoriser pour une même activité et donc pour un même euro de chiffre d'affaires une exposition à un ou plusieurs ODD. Ainsi, et afin de mieux appréhender l'exposition du portefeuille aux ODD, le graphe suivant présente la part du fonds exposée à 1 ou plusieurs ODD ainsi que la part du fonds sans exposition avec une potentielle contribution positive, selon notre analyse.

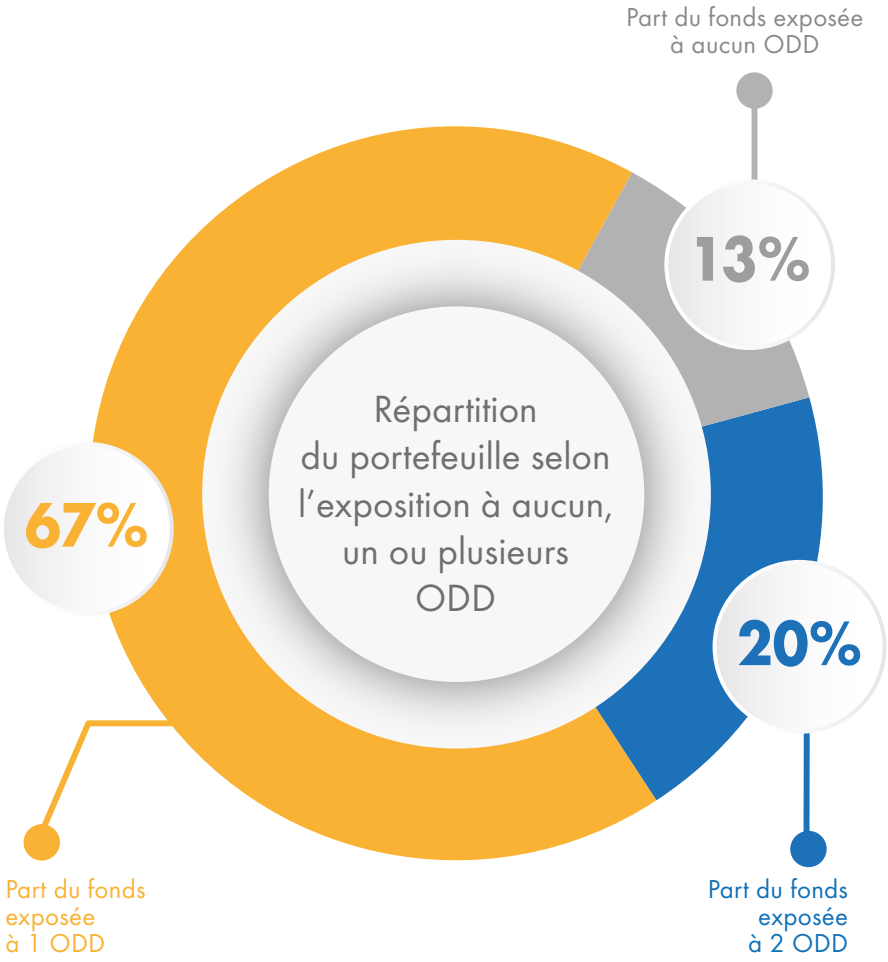

Sources : Sycomore AM, données au 31.12.2020, en pourcentage du chiffre d'affaires exposé à une cible donnée pondéré par le poids dans l'actif net du portefeuille investi en actions. Le détail des 169 cibles rattachées aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies est disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/

CLIMAT

Évaluation de l'alignement du portefeuille aux scénarios climatiques et projections de température

L'un des objectifs de Sycomore Sélection Responsable est de contribuer positivement à la transition écologique, ce qui se traduit par l'inscription dans une des trajectoires compatibles avec l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique bien en-deçà de 2°C et compatibles avec les objectifs environnementaux de long terme tels que décrits par les travaux sur les limites planétaires ou plus récemment dans la taxonomie européenne pour les activités durables. Ces objectifs sont pris en compte au sein de plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies. Comme souligné au chapitre 2, plus de 80% de l'actif net a une contribution environnementale nette (ou NEC) supérieure ou égale a 0% et 35% supérieure ou égale à 10%.

Pour aller plus loin et explorer l'alignement, c'est-à-dire la compatibilité, des investissements du fonds Sycomore Sélection Responsable avec les objectifs de température de l'Accord de Paris, nous nous sommes efforcés d'évaluer, avec l'aide de la méthode SB2A d'I Care & Consult et Iceberg Data Lab et avec l'aide de la Science Based Targets initiative (SBTi)[12], la performance climat (passée, présente et à venir) de chaque entreprise en portefeuille (en intensité carbone, par exemple exprimée en tCO_2eq par unité fonctionnelle) et de la comparer à ce qu'elle devrait être dans le cadre de la transition bas-carbone à l'aide de scénarios.

SCIENCE-BASED TARGETS INITIATIVE (SBTi)

Lancée en juin 2015, l'initiative Science-Based Targets (SBTi) est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), du Global Compact des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du World Wildlife Fund (WWF).

L'initiative vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat. A travers la publication de cadres méthodologiques sectoriels, la SBTi permet aux acteurs de se fixer des objectifs alignés sur la science (SBT), suivant donc des trajectoires de réchauffement limitées à 1,5 °C ou 2 °C, adaptés aux spécificités de leurs activités. Depuis 2019, la SBTi a introduit une classification de la hausse de température induite des objectifs de Scope 1 & 2 approuvés en indiquant s'ils étaient alignés suivant trois niveaux : « 1,5°C », « nettement inférieur à 2°C », ou « aligné sur 2°C ».

APPLICATION DES DONNÉES SBTI AU FONDS SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE

48% de l'actif net investi représente des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été validés par la Science-Based Targets initiative. Selon le référentiel SBTi, **30% de l'actif net investi est donc aligné avec une trajectoire de +1.5°C**, **8% avec une trajectoire « nettement en dessous de +2°C »** et **10% avec une trajectoire de +2°C**. A noter, enfin, que 15% de l'actif net investi concerne des entreprises qui se sont engagées dans la démarche SBTi dont l'issue n'est pas encore connue ou qui n'a pas abouti. Cette part de **48% est très élevée** et bien au-dessus de la moyenne des encours de Sycomore AM, qui est de 30% pour les cibles validées SBTi. Ces résultats sont à prendre avec précaution, car seulement un peu plus de 600 entreprises dans le monde disposaient d'une cible validée par la SBTi à fin 2020 et la couverture sectorielle des SBT reste très limitée.

(12) L'initiative a été créée en 2015 par le CDP (ancien Carbon Disclosure Project), WRI (World Resources Institute) et le WWF. Elle encourage les entreprises à adosser leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre aux données de la science climatique, c'est-à-dire alignés avec une trajectoire 2°C. En juin 2020, près 400 entreprises avaient vu leurs objectifs validés par l'initiative et près de 1 000 participaient à l'initiative. Pour plus d'information : http://sciencebasedtargets.org/

4 *A la recherche* D'IMPACTS

MÉTHODE SB2A BOTTOM-UP

Afin de calculer la trajectoire de température de notre portefeuille, nous avons principalement **utilisé la méthode SB2A (Science-Based 2°C Alignement) version 1.2 bottom-up** développée par I Care & Consult et Iceberg Data Lab. Les principales étapes permettant de déterminer une trajectoire d'alignement sont les suivantes :

Trajectoire d'intensité carbone

Performance climat entreprise

- Intensité carbone physique (tCO_2eq/indicateur d'activité)
- Mix produits / services
- Année actuelle, années passées et tendance future

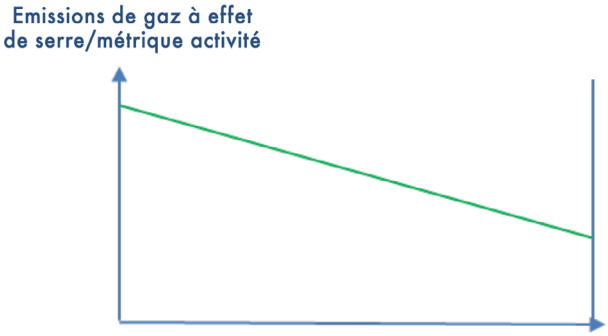

Publication + modélisation I Care & Consult

2°C Benchmark

- Trajectoires d'intensité par secteur et géographie

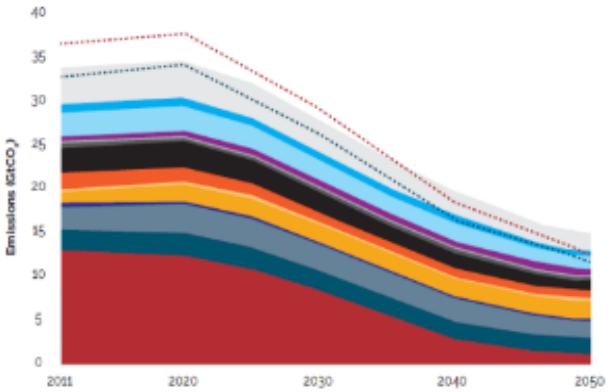

ipcc INTERGOVERNMENTAL PANEL ON climate change

iea

SCIENCE BASED TARGETS DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Indicateur d'alignement

- Alignements historique et futur estimés
- Ratio de dépassement de budget carbone

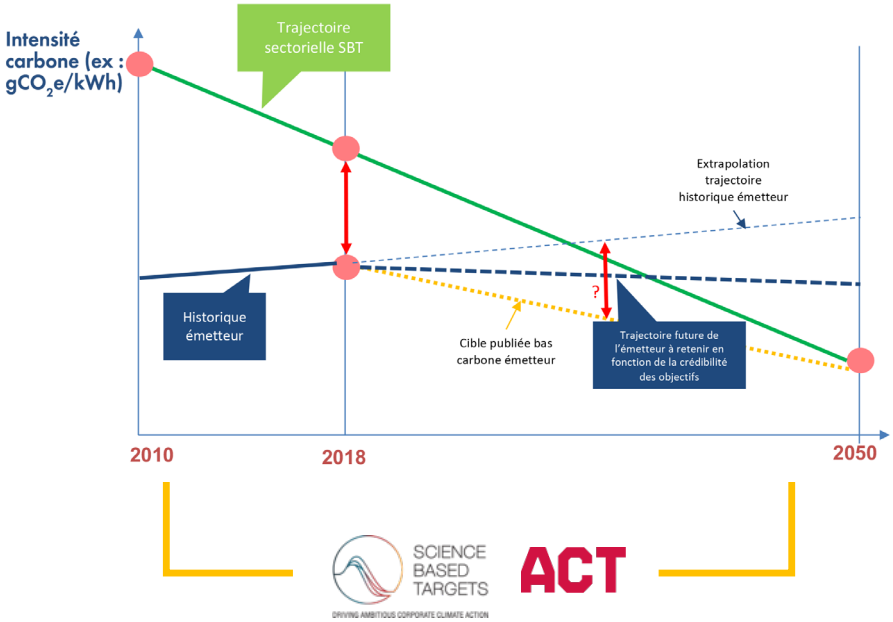

Indicateur de température

- Impact sur la température du dépassement cumulé du budget carbone

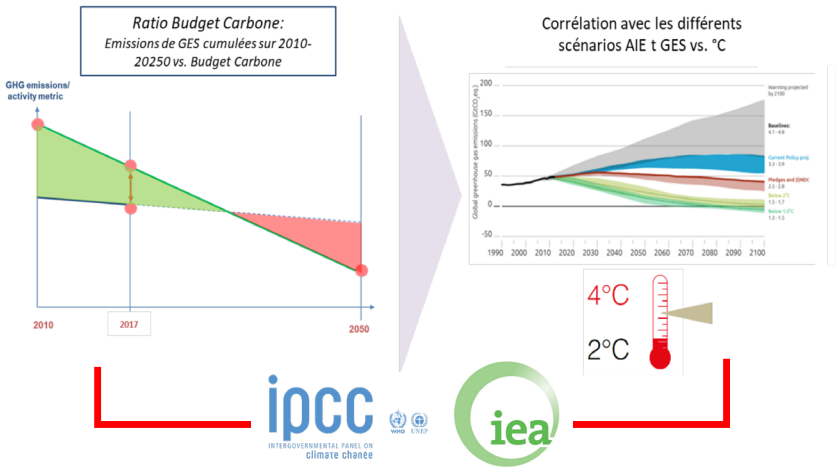

La méthode SB2A permet de mesurer l'alignement d'une entreprise à des scénarios bas-carbone de référence, en fonction de ses performances climatiques passées (depuis 2010) et futures (notamment grâce aux objectifs validés par la SBTi) et de la façon dont ces performances se comparent aux trajectoires de décarbonation du secteur d'activité de l'entreprise.

C'est l'approche de décarbonation sectorielle (Sectoral Decarbonization Approach ou SDA) qui permet d'attribuer un budget carbone par secteur, en se fondant sur les scénarios sectoriels 2°C (Energy Technology Perspectives 2017) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) – à savoir le scénario 2°C (2DS) et celui visant 1,75°C (Beyond 2°C ou B2DS)[13]. En se fondant sur cette approche sectorielle, enrichie de nouvelles analyses sectorielles par I Care & Consult, SB2A permet de tenir compte de tous les secteurs économiques, tout en différenciant les entreprises entre elles. La méthode permet ensuite de convertir en « hausse de température induite » l'écart de performance de chaque entreprise par rapport à ce qu'elle devrait être dans un scénario bas-carbone (toujours en lien avec son secteur d'activité). Une moyenne pondérée des projections de température à horizon 2100 de chaque entreprise, en fonction de son poids en portefeuille, est ensuite réalisée pour obtenir une trajectoire de température sur la totalité du fonds.

Source : I Care & Consult, juin 2020

(13) Pour consulter le rapport Energy Technology Perspectives 2017 (ETP 2017) qui présente trois trajectoires pour le développement du secteur énergétique d'ici 2060 et pose les bases des deux scenarios mentionnés ci-avant : https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017

4 *A la recherche* D'IMPACTS

APPLICATION DE LA MÉTHODE SB2A AU FONDS SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE

A fin 2020, la méthode SB2A bottom-up permet de couvrir 52% de l'actif net du fonds Sycomore Sélection Responsable (contre seulement 20% en 2019).

Selon la méthode SB2A bottom-up, plus exigeante, 52% de l'actif net investi aurait une hausse de température induite à horizon 2100 de +2,4°C. Selon la même méthode, 15% de l'actif net investi aurait une hausse de température induite ≤ +2°C.

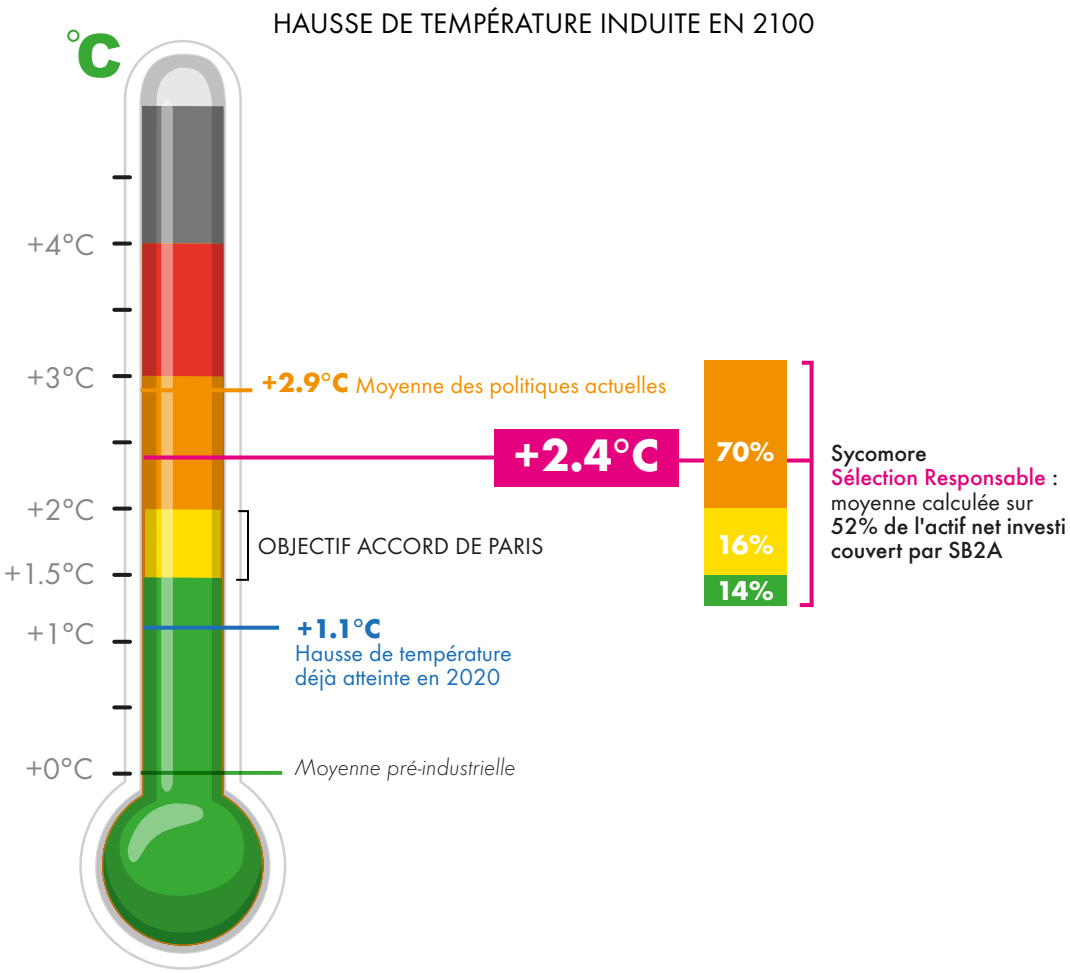

PERSPECTIVES

En poursuivant nos efforts d'engagement et d'analyse, nous espérons pouvoir fournir un résultat d'alignement et une température projetée à 2100 pour l'ensemble du portefeuille. Par ailleurs, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'autres types de méthodologies d'alignement, à partir de notre métrique NEC.

Nous nous efforcerons également de publier l'exposition des entreprises du portefeuille aux activités durables[14] de la taxonomie européenne.

Source : Méthodologie Science Based 2°C Alignment (bottom-up) développée par I Care & Consult. ITR = hausse de température induite, ici calculée en moyenne pondérée sur l'actif net investi couvert par la méthode. Données portefeuille au 31.12.2020, Sycomore AM. Graphique inspiré du Climate Action Tracker Thermometer, https://climateactiontracker.org/global/cat-thermometer/,

(14) Pour consulter le texte de référence de la taxonomie européenne pour les activités durables : https://ec.europa.eu/info/publications/sustainable-finance-teg-taxonomy_en

Impact

MANAGEMENT PROJECT

— *IMP*

RESSOURCE INCONTOURNABLE POUR PENSER L'IMPACT

Depuis sa création il y a quelques années, nous suivons avec attention les travaux de l'Impact Management Project (IMP), véritable forum et espace d'échanges international rassemblant plus de 2 000 praticiens pour formaliser des principes communs et élaborer des outils de gestion et de mesure d'impact.

Un premier consensus a été trouvé sur le fait que l'impact peut être mesuré suivant cinq dimensions.

□ What	▶ Quel est le résultat escompté ? ▶ À quel point est-il important pour les bénéficiaires qui le ressentent ?
○ Who	▶ Qui sont les bénéficiaires de ce résultat ? ▶ Dans quelle mesure les parties prenantes touchées sont-elles mal desservies par l'offre existante ?
≡ How much	▶ Combien de bénéficiaires sont touchés par ce résultat ? Dure-t-il dans le temps ? Intervient-il rapidement ou avec le temps ?
+ Contribution	▶ Ce changement aurait-il probablement eu lieu de toute façon ?
△ Risk	▶ Quel est le risque que l'impact généré soit différent de l'impact escompté ?

Source : Impact Management Project (IMP), traduction Sycomore AM.

Une grille détaillée sous format Excel est mise à disposition des entreprises et des investisseurs qui souhaiteraient mesurer leur impact. Cet outil permet de formaliser un certain nombre de réflexions et de questionner les entreprises sur leurs pratiques et leurs initiatives.

En se fondant uniquement sur les rapports publics d'une entreprise cotée, voici le type d'informations que l'on peut collecter.

4 *A la recherche* D'IMPACTS

LES IMPACTS POSITIFS DE LA RÉCUPÉRATION ET LA RÉUTILISATION DE DÉCHETS

TOMRA

☐ What

▶ Le « quoi » ou le type d'impact : quel est le résultat escompté (impact positif ou négatif) et à quel point est-il important pour les bénéficiaires qui le ressentent ?

TOMRA (note SPICE 3,9/5 ; NEC +82%) est une entreprise norvégienne spécialisée dans les systèmes automatisés de récupération et de recyclage des canettes d'aluminium et des bouteilles en verre ou en plastique. Les 84 000 machines que l'entreprise a installées dans plus de 60 pays permettent de collecter plus de 40 Mds de contenants par an, soit 2% des contenants de boissons produits chaque année à travers le monde[15]. Bien que le plastique mette des centaines d'années à se dégrader, **32% des contenants plastiques produits chaque année se retrouvent dans la nature** et 8 Mt de plastique terminent dans les océans, perturbant la vie marine. Le besoin de systèmes de collecte de ces déchets est donc de plus en plus criant. Au-delà de la collecte, les systèmes de TOMRA permettent **d'accélérer l'économie circulaire** et la réutilisation de matières recyclées dans la production de nouveaux contenants. En effet, TOMRA propose des solutions de réutilisation et de recyclage en vue de réinjecter ces matières dans le cycle productif.

Par son activité de collecte, TOMRA contribue à la cible 14.1 des ODD des Nations Unies : « D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments. »

○ Who

▶ Le « qui » ou les bénéficiaires de ce résultat : quelles sont leurs caractéristiques, leurs besoins, leurs points faibles ? Sont-ils déjà servis par l'offre existante ?

Le **principal bénéficiaire des impacts générés par TOMRA est l'environnement**, qui demeure une partie prenante vulnérable et insuffisamment desservie. De manière plus ou moins directe, les êtres vivants bénéficient également des produits et services de l'entreprise, et ce, aux quatre coins du monde car TOMRA opère dans plus de 60 pays et a une empreinte mondiale.

(15) https://www.theguardian.com/environment/2019/may/09/runaway-consumption-2tn-drinks-containers-being-used-every-year

How much

▶ Le « combien » ou l'ampleur de l'impact : est-ce un changement profond ou marginal ? Combien de bénéficiaires sont touchés par cet impact ? Dure-t-il dans le temps ? Intervient-il rapidement ou dans le temps ?

D'un point de vue climatique, le groupe chiffre à près de 4 M les tonnes de CO_2eq évitées en 2019 grâce à ses solutions de collecte ; c'est l'équivalent des émissions annuelles de 3 millions de voitures qui parcourraient chacune 10 000 km. Si l'on ajoute à cela ses solutions de transport et de traitement des déchets aux Etats-Unis et en Australie, ainsi que ses activités de tri et de recyclage, ce sont **près de 17 Mt CO_2eq évitées en 2019**. Utiliser du plastique recyclé plutôt que vierge permet de réduire la consommation d'énergie associée de 79 à 88%[16].

Nous apprécions le fait que les activités de TOMRA aient un **effet positif sur l'environnement qui est à la fois quasi-immédiat et qui dure dans le temps**. De plus, la technologie de capteurs utilisée par le groupe est un facteur de différenciation important qui permet d'améliorer l'efficacité du tri lors de la collecte et, par conséquent, l'efficience des systèmes de réutilisation et de recyclage. Nous sommes convaincus que ces facteurs augmentent l'attractivité de la marque, la résilience de son modèle économique et renforcent sa position concurrentielle. Les changements nécessaires dans nos modes de production et de consommation sont profonds si nous avons réellement l'intention d'enrayer les dérèglements climatiques et de protéger nos écosystèmes. Bien que l'impact de l'activité de TOMRA demeure marginal (les volumes annuels collectés par TOMRA correspondent à 2% des contenants produits chaque année), l'impact positif de la collecte dure dans le temps et intervient avec un effet quasi-immédiat. Les impacts positifs générés pour l'environnement sont diffus, il n'est donc pas possible d'établir un nombre précis de bénéficiaires.

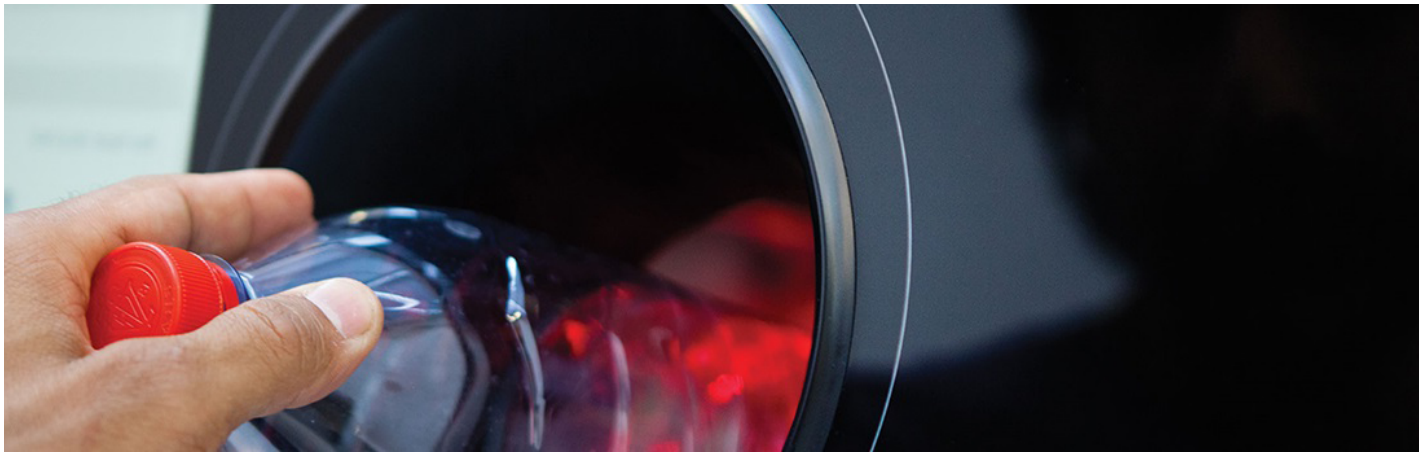

(16) Association of Plastic Recyclers.

4 *A la recherche* D'IMPACTS

+ Contribution

▶ La « contribution» : à quel point l'effet de changement vécu par le bénéficiaire est-il attribuable à l'entreprise et à l'activité visant à le générer ?

Par rapport à d'autres entreprises du recyclage, la technologie de capteurs développée et utilisée par TOMRA est un facteur de différenciation important qui permet d'améliorer l'efficacité du tri lors de la collecte et, par conséquent, l'efficience des systèmes de réutilisation et de recyclage. Vu le leadership de TOMRA dans ce domaine, avec **une part de marché évaluée à 75% dans le monde**, nous estimons que le **degré de changement qui se serait produit sans son implication aurait été faible**.

Au-delà de l'impact positif des produits et services, le lobbying positif effectué par TOMRA auprès d'instances gouvernementales et non gouvernementales contribue également aux changements positifs sur l'environnement. Par exemple, TOMRA œuvre pour que le taux de collecte pour recyclage passe de 14% aujourd'hui à 40% en 2030 et pour que 30% des plastiques soient réutilisés en boucle fermée, alors que seuls 2% des contenants en plastique sont réutilisés pour des applications similaires[17].

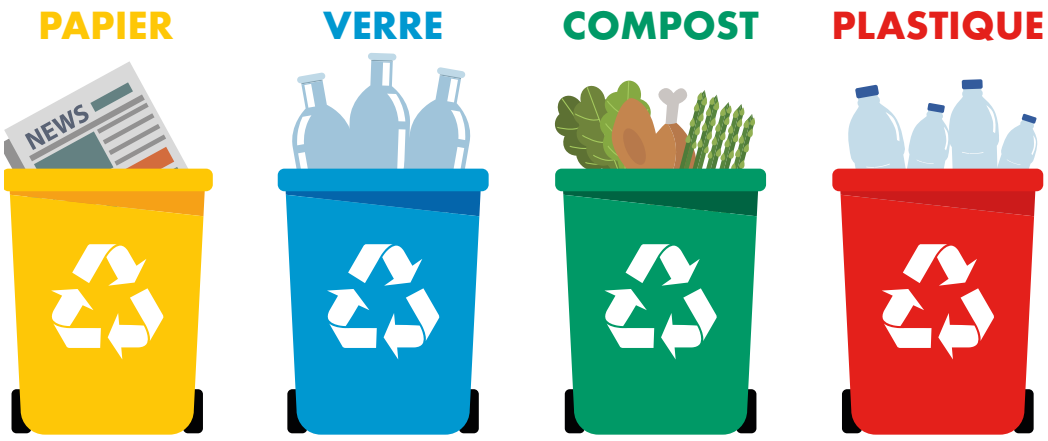

△ Risk

▶ Le « risque » : quel est le risque que l'impact généré soit différent de l'impact escompté ?

Comme la plupart des entreprises, TOMRA peut rencontrer un certain nombre de risques pouvant entraver sa capacité à délivrer son impact positif pour l'environnement. En particulier, il existe des risques externes importants car l'installation de machines de collectes dépend, dans de nombreux pays, de la volonté des gouvernements et de leur capacité à inciter les acteurs économiques à installer des systèmes de collecte.

L'information communiquée n'a pas pour objet d'être une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de quelque instrument financier que ce soit. Les références à des valeurs mobilières spécifiques et à leurs émetteurs sont dans un but unique d'illustration, et ne doivent pas être interprétées comme des recommandations d'achat ou de vente de ces valeurs.

(17) Rethinking the Future of Plastics – Ellen MacArthur Foundation.

Annexe 1

INVENTAIRE DES ENTREPRISES INVESTIES AU SEIN DU FONDS SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE AU 31.12.2020

Entreprises investies	Poids en %
ADIDAS AG	1,2%
ADYEN NV	1,1%
AIR LIQUIDE SA	2,6%
ALFEN BEHEER B.V.	1,7%
ALK-ABELLO A/S	1,2%
ALLIANZ SE	1,5%
ALSTOM	3,1%
ASML HOLDING NV	2,3%
ATOS SE	1,5%
AXA SA	1,6%
BRUNELLO CUCINELLI SPA	1,0%
CAPGEMINI SE	1,4%
CARL ZEISS MEDITEC AG	0,4%
CARREFOUR SA	1,7%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	2,3%
CREDIT AGRICOLE SA	0,7%
DANONE	0,9%
DASSAULT SYSTEMES SE	3,1%
ENEL SPA	0,5%
ENGIE	2,2%
ESSILORLUXOTTICA	1,6%
GRIFOLS SA - B	1,9%
HELLOFRESH SE	1,1%
IBERDROLA SA	1,7%
IMCD NV	1,1%
INTESA SANPAOLO	1,0%

Entreprises investies	Poids en %
IPSEN	1,0%
KERRY GROUP	3,0%
KINGSPAN GROUP PLC	2,2%
KONINKLIJKE DSM NV	3,6%
KONINKLIJKE PHILIPS NV	2,1%
KORIAN	1,8%
LOREAL	2,3%
MICHELIN	2,3%
NEXANS SA	2,6%
NEXI SPA	1,8%
ORSTED A/S	2,4%
PRYSMIAN SPA	2,4%
SANOFI	2,8%
SAP SE	2,2%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,5%
SEB SA	0,9%
SIG COMBIBLOC GROUP AG	2,5%
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	2,7%
SPIE	2,3%
SYMRISE AG	1,1%
TEAMVIEWER AG	2,6%
TECHNOGYM SPA	1,2%
TOMRA SYSTEMS ASA	1,8%
UMICORE	1,1%
UNILEVER PLC	2,7%
WORLDLINE	3,0%

Annexe 2

LISTE DES ENTREPRISES DU FONDS SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE[18] AUXQUELLES NOUS AVONS PROPOSÉ DES AXES D'AMÉLIORATION EN 2020

Entreprises	Society & Suppliers	People	Investors	Clients	Environment
Adidas	2				
Air Liquide	3	2		1	
Alfen				5	
Alstom	4				
Amadeus		1	1		
Assa Abloy	1				
Carrefour	2	3			
DSM			3		
Elis		1			
Enel					1
Grifols	1				
HelloFresh	2	1			
Korian			1	1	
Nexi SpA			1		
Ontex		1	8		2
Orsted			1		
Philipps	4				
Prysmian		2			
Sanofi		1			
Spie			2		1
Teamviewer			1		
Technogym			1		
Umicore	1				1
Worldline			1		

(18) NB : Certaines de ces entreprises ont pu être en portefeuille au cours de l'année 2020 sans être investies au 31.12.2020.